

CDIP/32/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 27 février 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente‑deuxième** **session**

**Genève, 29 avril – 3 mai 2024**

Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement pour l’année 2023. Ce rapport, qui est le quatorzième de ce type, donne une vue d’ensemble des activités menées par l’OMPI aux fins de la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement et de son intégration dans les programmes correspondants de l’Organisation.
2. Suivant la nouvelle structure adoptée lors de la vingt‑huitième session du CDIP, ce rapport décrit la mise en œuvre et l’intégration du Plan d’action pour le développement, regroupées sous les principaux domaines de travail de chaque secteur de l’OMPI : Développement régional et national; Brevets et technologie; Marques et dessins et modèles; Droit d’auteur et industries créatives; Infrastructures et plateformes; Défis mondiaux et partenariats; Écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation; et Administration, finances et gestion. Chaque partie du rapport donne une vue d’ensemble des travaux du secteur liés à la propriété intellectuelle et au développement, fait le point sur les travaux des organes compétents de l’OMPI et fournit un aperçu des projets du Plan d’action pour le développement en cours et intégrés dans ces domaines de travail.
3. Ce rapport fait également suite à la décision du comité de lier les recommandations du Plan d’action pour le développement aux résultats escomptés et de les présenter ainsi à l’annexe I du Rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, comme indiqué au paragraphe 8.3 du résumé présenté par le président de la vingt‑deuxième session. L’annexe II présente une liste des projets du Plan d’action pour le développement à compter de 2023.

# Introduction

1. La propriété intellectuelle est un outil positif reconnu pour le développement socioéconomique dans toutes les régions du monde, comme le montrent les résultats de l’enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle (“WIPO Pulse”)[[1]](#footnote-2). Les liens profonds entre propriété intellectuelle et développement sont le fondement sur lequel repose le Plan d’action pour le développement. C’est pourquoi, depuis l’adoption de ce plan, le développement est une dimension continuellement intégrée dans les programmes et activités de l’OMPI. L’actuel Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l’Organisation pour la période 2022‑2026[[2]](#footnote-3) a encore renforcé le Plan d’action pour le développement en mettant davantage l’accent sur le développement et sur l’impact réel qu’il génère, grâce à une collaboration étroite avec les États membres.
2. Au cours de la période considérée, l’Organisation s’est attachée à renforcer les moyens d’exécuter son programme de travail pour assurer une utilisation la plus efficace possible de la propriété intellectuelle en tant qu’outil pour la croissance et le développement. L’Organisation a notamment renforcé la coordination interne et adopté une approche globale lui permettant de s’appuyer sur ses points forts traditionnels et de mettre ses travaux à la disposition du terrain, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés au sens large. Dans un contexte où de nouveaux défis apparaissent à l’échelle mondiale, l’Organisation a continué de tirer parti des synergies avec des partenaires et parties prenantes clés, afin de fournir un soutien ciblé et sur mesure aux États membres.

# Secteur du développement régional et national

1. Servant de passerelle pour tous les États membres de l’Organisation, le Secteur du développement régional et national (RNDS) a apporté un soutien aux États membres qui s’efforcent d’utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement. Par l’intermédiaire de l’Académie de l’OMPI, des divisions régionales[[3]](#footnote-4) et des bureaux extérieurs[[4]](#footnote-5), le secteur a donné une ampleur maximale à l’impact que peuvent avoir sur le développement les initiatives de l’OMPI réalisées sur le terrain. En outre, l’équipe des projets RDNS a testé, lors d’essais pilotes, de nouvelles méthodes de mise en œuvre de projets de coopération stratégiques et urgents liés à la propriété intellectuelle, permettant de travailler avec de nouvelles communautés, de nouveaux groupes d’intérêt et de nouveaux partenaires et de se rapprocher de publics tels que les PME, les femmes et les jeunes. Tout au long de l’année, les efforts ont porté en particulier sur la communication d’expériences et de nouvelles marquantes et à fort impact venant du terrain[[5]](#footnote-6), montrant comment l’OMPI aide les entrepreneurs, les inventeurs et les créateurs du monde entier à utiliser la propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits, favoriser la croissance de leur activité, créer des emplois et promouvoir le développement économique.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. Les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités réalisées par le secteur ont continué à répondre aux recommandations du Plan d’action pour le développement. Ces initiatives, axées sur la demande et le développement, comprennent des activités de formation et de renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, la sensibilisation, la facilitation des dialogues de politique générale, l’élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et l’assistance législative, entre autres. Elles couvrent également un vaste éventail d’aspects liés à la propriété intellectuelle et traitent plus précisément de quelques nouveaux domaines de travail, par exemple : *i) réunion régionale sur la propriété intellectuelle et la médecine traditionnelle en Afrique[[6]](#footnote-7); ii) projet pilote sur la propriété intellectuelle et cellules de réflexion dans la région arabe[[7]](#footnote-8); iii) concours TikTok pour jeunes créateurs sur le thème : “Propriété intellectuelle et tourisme : ma terre, ma plus grande fierté”, organisé par l’OMPI et l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN)[[8]](#footnote-9); iv) Forum régional sur la propriété intellectuelle pour les femmes dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques (STEM) et sur l’entrepreneuriat en Amérique latine; v) réunion régionale entre l’OMPI et l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) sur le renforcement de la capacité de commercialisation de la propriété intellectuelle des parcs de technologie dans la région des États membres de l’OEAB[[9]](#footnote-10)*.
2. Grâce à l’ensemble de mesures prises face à la COVID‑19[[10]](#footnote-11), l’OMPI a pu aider les États membres à surmonter les difficultés causées par la pandémie, notamment à renforcer les efforts déployés pour se relever de cette situation et s’engager dans la résilience. En 2022 et 2023[[11]](#footnote-12), plus de 25% des États membres de l’OMPI ont bénéficié de cet ensemble de mesures. Cela a permis également de se rapprocher de parties prenantes et communautés nouvelles et diverses, y compris celles qui n’ont généralement pas ou peu accès au système de propriété intellectuelle, comme les PME, les femmes, les jeunes, les communautés locales et les populations autochtones. Compte tenu du succès rencontré par cet ensemble de mesures, le nouveau fonds de reconstruction de l’OMPI a été approuvé par les États membres dans le cadre du programme de travail et budget de l’OMPI pour 2024‑2025. Ce fonds assurera la continuité des projets et activités lancés dans le cadre de cet ensemble de mesures et continuera d’apporter un soutien personnalisé, ciblé et axé sur l’impact, pour répondre aux besoins et aux priorités de chaque pays au lendemain de la pandémie.
3. Pour s’assurer que la propriété intellectuelle est un outil véritablement accessible à tous, le secteur a travaillé en étroite collaboration avec les pays les moins avancés (PMA) en les aidant à se préparer progressivement, via l’Éventail de mesures d’appui à la transition de l’OMPI pour les PMA, à contribuer au Programme d’action de Doha en faveur des PMA pour la période 2022‑2031. En 2023, l’OMPI a développé des programmes de soutien spécifiques aux pays et lancé leur mise en œuvre dans les pays suivants : Angola, République démocratique populaire lao, Sao Tomé‑et‑Principe. L’OMPI a reçu également une demande d’assistance technique sur la propriété intellectuelle de la part du Bangladesh. L’assistance technique sur la propriété intellectuelle pour les PMA comprend notamment une amélioration du soutien apporté au développement d’écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle et d’innovation, la modernisation des offices nationaux de propriété intellectuelle, des formations spécialisées pour différentes parties prenantes, une assistance au renforcement des capacités technologiques, ainsi que tout un éventail d’activités d’assistance technique sur le recours à la propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises et la diversification économique.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES ET DES CONNAISSANCES

1. En 2023, 108 292 personnes ont bénéficié du programme de formation à distance de l’Académie, avec un total de 580 cours dans 20 langues au maximum. L’offre a été enrichie par des formations plus pratiques et davantage orientées vers les compétences pour les participants et utilisateurs très spécialisés. Un *programme de certification du personnel des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI)* a été développé afin de constituer un cadre standard pour la formation de base et pour l’amélioration des compétences des professionnels et du personnel des CATI. Le nouveau *Programme de formation sur la propriété intellectuelle pour diplomates et cadres d’entreprise* est un programme spécialisé, dotant les diplomates des États membres des connaissances nécessaires pour s’y retrouver dans le monde de la propriété intellectuelle, pour les besoins de la diplomatie et du commerce international. Cette formation comprend un module sur le Plan d’action de l’OMPI pour le développement. Le nouveau *Cours spécialisé sur le système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels (DL‑304)* a pour objectif d’accroître l’utilisation du système de La Haye en présentant ses avantages, son cadre juridique, ses caractéristiques et ses fonctions. L’Académie a répondu à la demande continue visant à adapter ses outils de formation pour jeunes et débutants au public visé dans les différents pays, en s’appuyant sur des accords nouveaux et existants d’harmonisation avec les offices de la propriété intellectuelle de 12 États membres[[12]](#footnote-13). Il est à noter que la première et la deuxième éditions du *Cours OMPI‑Harvard sur le droit des brevets et la santé publique mondiale* (Cours PatentX) ont été ouvertes gratuitement à plus de 1000 étudiants dans le monde.
2. L’Académie de l’OMPI a apporté par ailleurs son soutien aux universités pour qu’elles puissent améliorer l’enseignement supérieur sur la propriété intellectuelle pour les jeunes, les femmes, les chefs d’entreprise et les PME, notamment en les aidant à mettre au point les cours, à disposer de ressources académiques sur la propriété intellectuelle, d’experts de l’OMPI et de professeurs internationaux. Les programmes conjoints de master ont représenté un autre volet essentiel des activités de l’Académie, qui s’adresse en particulier aux participants des pays en développement, des PMA et des pays en transition. En 2023, 11 programmes conjoints de master ont été proposés à 229 participants dans les universitaires partenaires. L’Académie de l’OMPI a organisé 19 cours d’été pour 1334 participants dans 16 pays différents. Le colloque organisé par l’OMPI et l’Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève, a également apporté un soutien à 27 enseignants et chercheurs en propriété intellectuelle.

## Propriété intellectuelle et développement

1. Le 24 avril 2023, l’OMPI a organisé une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, ayant pour thème “*La propriété intellectuelle et l’innovation au service d’une agriculture durable*”. Cette conférence s’est tenue sous une forme hybride, pendant la première journée de la trentième session du CDIP. Plus de 600 participants étaient présents sur place et à distance. La conférence a été organisée autour d’une table ronde d’introduction, de trois tables rondes et d’un dialogue de conclusion. Quatorze intervenants venant de différents horizons (universités, secteur privé, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales) ont échangé leurs vues sur l’importance de l’innovation pour l’agriculture durable et ont discuté du soutien que pourraient apporter en la matière les outils de propriété intellectuelle. Le public a contribué activement aux discussions en posant des questions et en exprimant des commentaires via la plateforme en ligne pendant toute la durée de la conférence. Le compte rendu factuel de la conférence a été présenté lors de la trente et unième session du CDIP (document [CDIP/31/4](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=619641)). Le comité a remercié le Secrétariat pour l’organisation de la conférence et salué son travail sur les aspects de fond et les aspects logistiques. Le comité a décidé que la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement prévue en 2025 aurait comme sous‑thème “*Le rôle de la propriété intellectuelle et de l’innovation face aux défis mondiaux de santé publique : encourager le transfert de technologie et les collaborations*”.
2. Le CDIP, sous le point de l’ordre du jour “*Propriété intellectuelle et développement*”, a continué d’examiner les sujets proposés et approuvés par les États membres[[13]](#footnote-14). Ce point de l’ordre du jour sert de plateforme à un débat approfondi sur le thème choisi, ainsi que sur les travaux existants et les orientations futures de l’OMPI dans ce domaine. C’est aussi l’occasion pour les États membres de partager leurs expériences et leurs attentes concernant le travail et l’assistance technique de l’Organisation dans divers domaines de la propriété intellectuelle. Au cours de sa trentième session, qui s’est tenue du 24 au 28 avril 2023, le comité a discuté du thème “*La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir”*. Après une présentation réalisée par le Secrétariat[[14]](#footnote-15), les États membres ont présenté leurs programmes d’enseignement, leurs projets et d’autres initiatives visant à donner les moyens aux jeunes d’utiliser la propriété intellectuelle pour innover et créer. Le comité s’est penché également sur le thème “Les femmes et la propriété intellectuelle”[[15]](#footnote-16) et ont examiné deux rapports sur ce sujet : i) *Activités internes et externes, orientation stratégique*[[16]](#footnote-17) et ii) *Compilation et partage de données*[[17]](#footnote-18). Les États membres ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d’activités dans ce domaine. Lors de sa trente et unième session qui s’est déroulée du 27 novembre au 1er décembre 2023, le comité s’est intéressé au sujet suivant : “*Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone”*. Le comité a écouté la présentation du Secrétariat sur ce sujet[[18]](#footnote-19). Les États membres ont exposé ensuite leurs expériences, leurs programmes, leurs projets et d’autres initiatives nationales visant à utiliser la propriété intellectuelle et l’innovation pour lutter contre le changement climatique. Le comité est également convenu d’examiner, sous le point “*Propriété intellectuelle et développement”* de l’ordre du jour, le thème “*Renforcement des capacités des universités en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle : transfert de propriété intellectuelle et de technologie”* lors de sa trente‑deuxième session, le thème “*Impacts de l’intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle et le développement”* lors de sa trente‑troisième session et le thème “*Propriété intellectuelle et système judiciaire – Renforcement des capacités et des compétences”* lors de sa trente‑quatrième session.

## Éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle

1. La diffusion des informations contenues dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité[[19]](#footnote-20) s’est poursuivie, comme présenté dans le document CDIP/20/5[[20]](#footnote-21) qui décrit, entre autres, les mesures de diffusion des informations contenues dans cette base de données. Cette base de données permet d’effectuer des recherches sur la transposition des éléments de flexibilité dans les lois nationales relatives à la propriété intellectuelle dans les pays sélectionnés. Comme convenu par le comité lors de sa dix‑huitième session en 2016, la page d’accueil de la base de données comporte des informations sur son mécanisme d’actualisation. Selon ce mécanisme, les États membres doivent faire part au Secrétariat, au moyen d’une communication officielle, des mises à jour intervenues dans leurs dispositions nationales en rapport avec les éléments de flexibilité inclus dans la base de données[[21]](#footnote-22). Les mises à jour notifiées sont immédiatement intégrées à la base de données, dans un nouveau champ intitulé “Mises à jour effectuées par les États membres”. En 2023, aucune mise à jour n’a été notifiée par les États membres.

## Les femmes et la propriété intellectuelle

1. L’OMPI a encouragé à établir l’équilibre entre les sexes et à renforcer la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Suite à une décision du CDIP, une instance visant à sensibiliser à l’importance de l’autonomisation et de l’augmentation de la participation des femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle a été mise en place lors d’une série de sessions d’échange d’informations sur le thème *Réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.* L’une de ces sessions, intitulée “*Les femmes dans les industries de la création”*, s’est déroulée le 12 octobre 2023[[22]](#footnote-23). À partir d’exemples concrets concernant la bande dessinée, le cinéma, le statut d’auteur/autrice et la technologie, les intervenantes, originaires du Pakistan, du Kenya, de Saint‑Kitts‑et‑Nevis et de la Hongrie, ont fait part de leur expérience professionnelle dans les industries de la création, soulignant le rôle de la propriété intellectuelle tout au long de leur parcours. Cette session a rassemblé quelque 180 participants[[23]](#footnote-24) venant de plus de 100 pays. D’autres sessions auront lieu sur les disparités hommes‑femmes dans d’autres domaines de la propriété intellectuelle.
2. Pendant la période considérée, l’équipe des projets RNDS a mené à leur terme des *Projets pour entrepreneuses* en Namibie, en Jordanie et au Pakistan. En Namibie, le projet a donné lieu à un programme complet de formation sur la propriété intellectuelle à destination de 50 entrepreneuses dans les secteurs de la mode, des cosmétiques et de l’agro‑industrie, venant de différentes régions de la Namibie. Puis une initiative de mentorat à destination de 10 entrepreneuses particulièrement brillantes s’est déroulée en juin et juillet 2023. Le projet a abouti notamment au dépôt de demandes de marques et à l’élaboration de stratégies de propriété intellectuelle adaptées tout particulièrement aux 10 participantes. Le projet conduit à Pétra en Jordanie s’adressait à une sélection de 35 entrepreneuses, spécialisées dans différents produits d’artisanat, afin qu’elles comprennent la propriété intellectuelle et l’utilisent pour développer leurs produits. Ce projet a donné lieu à la création d’une marque collective appelée “Rose Hands”, permettant aux entrepreneuses d’améliorer leurs perspectives en termes de marketing et de commercialisation. Au Pakistan, le projet a accompagné plus de 40 entrepreneuses qui se sont ainsi appuyées sur la propriété intellectuelle pour développer leur activité de broderie. Les vingt et une entrepreneuses sélectionnées ont suivi un programme de mentorat de deux mois, axé sur les marques et le marketing. Dix plans d’activité ont été élaborés pour elles et peuvent être utilisés dans une large mesure pour la gestion de leurs entreprises et pour leurs activités de promotion et de marketing. Le projet a donné lieu au dépôt de 18 demandes d’enregistrement de marque et deux demandes d’enregistrement de dessin ou modèle. L’année 2023 a vu également le lancement d’un projet au Brésil en faveur de 40 entrepreneuses quilombolas (d’origine africaine) dans des communautés sélectionnées. Ce projet visait à apporter une valeur ajoutée à leurs produits et à renforcer leurs identités traditionnelles. L’équipe des projets RNDS a lancé aussi des projets destinés à un groupe de 25 entrepreneuses au Bangladesh et à plus de 50 artisanes produisant de la broderie Tally à Sohag (Égypte), afin qu’elles puissent s’appuyer sur le système de propriété intellectuelle pour développer leur activité.
3. Le secteur a continué de mettre en œuvre des projets pour les *Entrepreneuses dans les PMA*, en proposant un mentorat à plus de 225 femmes en Ouganda, au Cambodge et en République‑Unie de Tanzanie. Le Bureau des services d’enregistrement ougandais (URSB) a délivré 70 marques à des entrepreneuses, en collaboration avec une ONG locale appelée “Grooming a Successful Woman with Intellectual Mind” (GSWIM)[[24]](#footnote-25). Au Cambodge, le projet a permis d’accompagner 100 entrepreneuses, et 51 marques ont été enregistrées par le Département de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l’Association cambodgienne des entrepreneuses (CWEA). En République‑Unie de Tanzanie, 75 entrepreneuses ont bénéficié d’un mentorat et 63 marques devraient être enregistrées début 2024 pour leurs produits par l’Agence chargée de l’enregistrement des entreprises et de la concession de licences (BRELA), en collaboration avec l’Université de Dar es Sallam, DEMO Limited et PALEI Limited. D’autres PMA comme Sao Tomé‑et‑Principe, le Togo, le Népal et la Gambie se sont également déclarés intéressés par une collaboration sur des activités similaires pour soutenir les entrepreneuses.
4. Suite à la *Conférence régionale africaine sur la propriété intellectuelle pour les femmes dans l’agro‑industrie[[25]](#footnote-26)*, 30 entrepreneuses de 25[[26]](#footnote-27) pays d’Afrique ont participé à un programme de mentorat et d’accompagnement personnalisé de six mois afin d’acquérir des connaissances sur les outils de propriété intellectuelle pertinents et sur les principaux processus liés à l’acquisition et à la commercialisation de droits de propriété intellectuelle. Les projets du *Programme en faveur des innovatrices et des entrepreneuses dans la région Asie‑Pacifique*[[27]](#footnote-28) ont été lancés à Sri Lanka, au Viet Nam et en Indonésie[[28]](#footnote-29) pour 400 bénéficiaires. La majorité des femmes utilisent activement les outils de propriété intellectuelle et appliquent les connaissances et solutions tirées du mentorat dont elles ont bénéficié dans le cadre du projet. Deux éditions du projet intitulé *La propriété intellectuelle à l’intention des entrepreneuses : créer de la valeur grâce à la propriété intellectuelle* ont été mises en œuvre[[29]](#footnote-30) en Amérique latine et aux Caraïbes. Grâce à la formation et au mentorat pratique sur la propriété intellectuelle dont elles ont bénéficié, les participantes sélectionnées pour le projet ont acquis une meilleure compréhension de la stratégie, de l’activité de concession de licence et des plans d’activité. Certaines d’entre elles ont déposé des droits de propriété intellectuelle au niveau national et au niveau international; d’autres ont réexaminé leur activité de concession de licences et leur stratégie d’après les connaissances acquises. En outre, la deuxième édition du projet sur *La gestion de la propriété intellectuelle pour les femmes faisant carrière dans le domaine des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques (STEM) en Amérique latine* a été mise en œuvre. Les participantes ont donc acquis des connaissances sur les stratégies de protection de la propriété intellectuelle, de gestion d’entreprise, de commercialisation, de concession de licences et de collaboration, sur le financement du dépôt de brevets et les partenariats possibles en vue d’un élargissement. Une édition nationale du projet a été mise en place au Brésil. Il convient également d’indiquer que la première session du *Cours sur le leadership dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la science et de l’innovation* a été organisée en collaboration avec le *programme L’Oréal‑UNESCO pour les femmes et la science*, afin de proposer des formations présentielles et à distance sur la propriété intellectuelle à des femmes scientifiques expérimentées.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur est le garant du Plan d’action pour le développement. La coordination interorganisations du Plan d’action pour le développement permet la mise en œuvre et l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement par l’OMPI, sur la base des orientations du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Au cours de la période considérée, le CDIP s’est réuni à deux reprises, sous forme hybride : à l’occasion de sa trentième session, tenue du 24 au 28 avril 2023, et à l’occasion de sa trente et unième session tenue du 27 novembre au 1er décembre 2023. Les États membres ont exprimé leur engagement en faveur des travaux du CDIP et de la mise en œuvre des recommandations et des projets du Plan d’action pour le développement. Les sept propositions de projets suivantes ont été approuvées par le CDIP, ce qui porte à 55 le nombre total de projets approuvés fin 2023 :
2. Proposition de projet présentée par le Kenya sur l’*élaboration de stratégies et d’outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d’auteur sur le marché numérique africain.* Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trentième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 4, 10, 11 et 45 du Plan d’action pour le développement.
3. Proposition de projet pilote présentée par le groupe des pays africains sur l’*exploration de textes et de données à l’appui de la recherche et de l’innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique.* Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trentième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 4, 10, 16, 25 et 27 du Plan d’action pour le développement.
4. Proposition de projet présentée par les États‑Unis d’Amérique, la République de Corée et le Canada, intitulée *Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d’innover pour un avenir meilleur.* Cette proposition de projet a été approuvée lors de la trentième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 1, 3, 10, 19 et 30 du Plan d’action pour le développement.
5. Proposition relative à la phase II du projet intitulé *Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle*, présentée par le Pérou, le Cameroun, la Malaisie et le Maroc. Cette proposition a été approuvée lors de la trentième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 1, 10, 12 et 40 du Plan d’action pour le développement.
6. Proposition de projet présentée par les Philippines sur la *collaboration en matière de propriété intellectuelle et d’innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche.* Cette proposition a été approuvée lors de la trente et unième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 10, 23, 31 et 36 du Plan d’action pour le développement.
7. Proposition de projet présentée par l’Inde sur *la propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l’autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux.* Cette proposition a été approuvée lors de la trente et unième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 1, 4, 11, 34, 35 et 37 du Plan d’action pour le développement.
8. Proposition de projet relative à la phase II du projet sur *le* *droit d’auteur et la diffusion de contenu dans l’environnement numérique*, présente par le Brésil. Cette proposition a été approuvée lors de la trente et unième session du CDIP et vise à mettre en œuvre les recommandations nos 1, 3, 4, 10, 11, 16, 25 et 35 du Plan d’action pour le développement.
9. Le processus d’évaluation indépendante des projets achevés du Plan d’action pour le développement demeure un outil essentiel pour permettre aux États membres d’évaluer l’efficacité et la rationalité de la mise en œuvre de ces projets et d’orienter les activités futures relatives au Plan d’action pour le développement. Le Secrétariat de l’OMPI a continué de tenir compte des recommandations découlant des évaluations, assurant ainsi que les recommandations convenues, formulées par les évaluateurs, sont dûment mises en œuvre. Le comité a examiné les rapports d’achèvement et d’évaluation finale indépendante de trois projets du Plan d’action pour le développement, à savoir i) *Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle; ii) Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle*; et iii) *Droit d’auteur et diffusion de contenu dans l’environnement numérique*. En outre, le comité a examiné un rapport externe indépendant d’évaluation de l’impact du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique. Il s’est félicité des résultats obtenus tout au long du projet et de l’utilité du rapport pour évaluer l’impact du projet à long terme sur les bénéficiaires ainsi que sa pérennité.
10. Huit projets du Plan d’action pour le développement étaient en cours en 2023, dont la mise en œuvre a été présentée au comité dans un *rapport sur l’état d’avancement*[[30]](#footnote-31). Le comité s’est également félicité de la structure révisée du *Rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement*, présentant l’avancement des recommandations adoptées suite à l’examen indépendant adressé au Secrétariat[[31]](#footnote-32). Le comité a approuvé le *Mandat relatif à la réalisation d’un examen extérieur indépendant sur l’assistance technique fournie par l’OMPI* *dans le domaine de la coopération pour le développement* et il a demandé au Secrétariat de commencer à mettre en œuvre cet examen. En outre, le CDIP a pris note du septième *Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées*, ainsi que de certains des résultats (études et guides) élaborés dans le cadre des projets du Plan d’action pour le développement.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. On trouvera ci‑dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement :
2. *Création de “jeunes” académies nationales de la propriété intellectuelle,* projet rebaptisé *“Projet relatif aux établissements de formation en propriété intellectuelle”* : l’Académie de l’OMPI a continué à aider les États membres à renforcer leurs propres capacités de formation en matière de propriété intellectuelle en créant des établissements de formation en propriété intellectuelle autonomes, répondant à des objectifs et priorités nationaux spécifiques. En 2023, il y avait 19 établissements de formation en propriété intellectuelle dans 15 États membres[[32]](#footnote-33), les premiers établissements régionaux ayant été créés dans la région de l’ASEAN. Quatorze autres projets sont en cours et 11 demandes d’assistance ont été reçues. À la fin de la période considérée, les établissements avaient organisé au total environ 9000 programmes et activités de formation pour plus de 520 000 participants. Vingt‑cinq modules de formation de formateurs ont eu lieu en 2023 pour plus de 650 participants venant de 30 pays. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet, l’Académie de l’OMPI s’est associée à des établissements de formation pour mettre en œuvre 29 projets conjoints[[33]](#footnote-34) concernant environ 1300 personnes : chefs d’entreprise, femmes, jeunes et enfants venant de communautés autochtones. Le cours d’autoformation sur les stratégies de formation en propriété intellectuelle, conçu à l’origine pour les formateurs des établissements de formation, a été élargi à un plus vaste public grâce à l’intégration du catalogue de l’Académie de l’OMPI. La première édition a rassemblé plus de 300 participants. Par ailleurs, le réseau des établissements de formation s’est élargi à huit nouveaux membres[[34]](#footnote-35), le nombre total de membres passant de 28 à 54 pays[[35]](#footnote-36). Tout au long de l’année 2023, le réseau a organisé quatre événements rassemblant au total plus de 500 participants. Ces événements sont pour les établissements de formation des lieux d’échange de stratégies et d’expériences liées à la mise en œuvre de programmes d’amélioration des compétences destinés aux jeunes, aux femmes et aux PME.
3. *Renforcement des capacités d’utilisation des informations techniques et scientifiques axées sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés.* En facilitant l’utilisation des informations techniques et scientifiques issues des documents de brevet, le projet vise à identifier les technologies appropriées pour répondre aux besoins de développement spécifiques des PMA, et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Des mesures ont été prises pour renforcer l’impact de ces projets en matière de développement dans les pays et communautés bénéficiaires en envisageant des partenariats avec des institutions et partenaires concernés afin de faciliter le déploiement des technologies appropriées identifiées. En 2023, des projets pilotes ont été lancés au Bhoutan et au Malawi pour renforcer les capacités et faciliter le transfert de technologies appropriées via les universités et les instituts de recherche. Pour les chercheurs, les innovateurs et les étudiants des universités et instituts de recherche partenaires et bénéficiaires, ces projets sont l’occasion de générer des connaissances, d’apprendre, d’innover et de collaborer sur le développement d’une technologie appropriée pour relever les défis socioéconomiques du développement durable. D’autres PMA tels que le Bénin, le Cambodge et le Lesotho se sont également déclarés intéressés par une collaboration sur des projets similaires. Le projet national ougandais s’est terminé en 2023. Les plans d’activité concernant les technologies appropriées identifiées pour des projets au Mozambique et au Sénégal ont été finalisés et devraient être remis lors des ateliers nationaux de sensibilisation pour recueillir le soutien des participants et faire l’objet de partenariats concernant leur mise en œuvre.
4. *La base de données d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP‑TAD)*[[36]](#footnote-37) a continué à accueillir les activités d’assistance technique qui ont été menées à distance et sous forme hybride. La base de donnéesa présenté des informations relatives aux activités d’assistance technique de l’Organisation, en saisissant les données de différents programmes et secteurs de l’OMPI, qui réalisent des activités de coopération orientées vers le développement. La base de données a enregistré 872 activités d’assistance technique entreprises par l’OMPI en 2023, avec des participants de pays en développement, de PMA et de pays en transition.
5. La base de données relative à la *liste de consultants dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP‑ROC)* contient des informations sur les consultants engagés par l’OMPI pour mener des activités d’assistance technique spécifiques dans le domaine de la propriété intellectuelle[[37]](#footnote-38). Un consultant peut être un expert dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle et dans plusieurs langues. La fonction de recherche de la base de données permet de sélectionner des consultants par domaine de spécialisation et mission accomplie. La recherche d’un consultant peut notamment être effectuée selon divers critères : sexe, nationalité, langues, nom, compétence par domaine de propriété intellectuelle, pays bénéficiaire et année de la mission. La base de données comptait 2321 experts et consultants actifs en 2023.
6. *Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle,* actuellement *WIPO Match* : suite à l’examen du document sur la “Stratégie d’amélioration future de WIPO Match”[[38]](#footnote-39) par le comité lors de sa vingt‑huitième session en avril 2022, le Secrétariat a engagé des travaux visant à améliorer, restructurer et élargir la plateforme WIPO Match sur le plan technique, afin de fournir davantage d’outils, de services et de fonctionnalités permettant d’obtenir de meilleurs résultats. La stratégie propose également d’utiliser la plateforme WIPO Match comme plateforme centrale pour accroître l’échange transparent d’informations entre les parties prenantes de l’écosystème de la propriété intellectuelle, encourager la coopération entre elles et faciliter les initiatives Sud‑Sud, Nord‑Sud et triangulaires. En 2023, le Secrétariat a engagé les travaux visant à mettre en œuvre cette stratégie. Il a créé une nouvelle page Web consacrée aux activités de coopération Sud‑Sud, Nord‑Sud et triangulaires, appelée Coopération Sud‑Sud et coopération triangulaire[[39]](#footnote-40). Ces activités permettent un échange de connaissances, d’expériences et d’informations pour des initiatives efficaces de coopération Sud‑Sud et de coopération triangulaire sur différents aspects de la propriété intellectuelle et de l’innovation. On trouve sur cette page les différents outils et ressources de l’OMPI en matière de développement, comme le catalogue du Plan d’action pour le développement sur les projets et les résultats, des récits d’expériences sur la propriété intellectuelle ayant un impact, la base de données IP Advantage, la liste des consultants en propriété intellectuelle. On y trouvera bientôt aussi une version restructurée de la base de données WIPO Match, actuellement en cours d’amélioration technique.
7. *Renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés :* les recommandations du Plan d’action pour le développement et les objectifs de développement durable mettent l’accent sur le rôle de l’OMPI pour la facilitation et le renforcement de la coopération horizontale entre ses États membres et pour l’intensification des efforts visant à améliorer la coopération Sud‑Sud et la coopération triangulaire. Les travaux futurs de l’Organisation dans ce domaine et les groupes thématiques prioritaires ont été présentés lors de la deuxième Table ronde sur la promotion de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire en matière de propriété intellectuelle et d’innovation, qui s’est déroulée le 16 mai 2023[[40]](#footnote-41). Mme Dima Al‑Khatib, directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud‑Sud (UNOSS), a prononcé une allocution et animé une discussion lors de cette Table ronde. Neuf intervenants ont échangé leurs expériences de projets orientés de développement et présenté les résultats concluants de l’utilisation de la propriété intellectuelle par différents pays. Environ 120 participants venant d’États membres et d’organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont assisté à la Table ronde sur place ou en ligne. La plupart des intervenants et des participants étaient favorables à ce qu’à l’avenir, les groupes thématiques prioritaires suivants de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire soient mis en avant : innovation verte et transfert de technologie, innovation agricole, propriété intellectuelle et passage au numérique, gestion de la propriété intellectuelle, économies créatives.
8. Le *projet concernant les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies* est terminé. La nouvelle méthodologie de projet a été intégrée dans les travaux réguliers de l’OMPI, notamment dans le Catalogue en ligne des projets du Plan d’action pour le développement[[41]](#footnote-42), dans le Guide sur la gestion des projets du Plan d’action pour le développement[[42]](#footnote-43), dans le Cours à distance sur les projets réussis du Plan d’action pour le développement, dont 114 participants ont bénéficié en 2023, et dans les formations sur mesure sur le développement et la mise en œuvre de projets pour les États membres et d’autres parties prenantes intéressées.
9. *Propriété intellectuelle et image de marque de produits pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA.* Les activités relevant du projet du Plan d’action pour le développement ont été intégrées dans le travail régulier du secteur et s’inscrivent dans l’assistance technique fournie dans les domaines de l’image de marque des produits et du développement des entreprises. Au Cambodge, l’OMPI s’est associée au Ministère du commerce pour fournir une assistance en matière de propriété intellectuelle à 13 petites entreprises prêtes à exporter, leur permettant de renforcer leurs marques[[43]](#footnote-44). Au moins trois sessions ont eu lieu pour chaque bénéficiaire, soit un total de 45 sessions de mentorat en quatre mois, entre août et décembre 2023. Ainsi, tous les bénéficiaires ont pu obtenir de nouvelles solutions pour leurs marques, après une recherche sur les marques et grâce à l’accompagnement de l’office national de la propriété intellectuelle[[44]](#footnote-45). À Nioué, l’OMPI[[45]](#footnote-46) a fourni une assistance pour la création du nom “Ocean Conversation Commitment” (OCC) et de la marque d’un mécanisme international de financement pour la préservation des océans. Le nom OCC a été lancé le 29 septembre 2023 à New York, en marge de la soixante‑dix‑huitième session de l’Assemblée générale des Nations Unies. En République démocratique populaire lao, l’Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a lancé l’initiative “One District One Products” (ODOP) et a aidé les petites entreprises à améliorer leurs opérations logistiques et commerciales. L’OMPI soutient le processus d’enregistrement de la marque ODOP. Trente entreprises ont été sélectionnées et formées. Douze d’entre elles se sont montrées intéressées par les marques et ont bénéficié d’un mentorat individualisé. Cinq entreprises ont commencé à utiliser des marques et ont déposé des demandes d’enregistrement. Au Bangladesh, l’OMPI a engagé deux projets. Le premier concerne les 20 premiers producteurs de crevettes tigrées[[46]](#footnote-47) et vise à augmenter leur compétitivité et leurs exportations grâce à des marques distinctes. Ce projet est actuellement dans la phase de formulation de la stratégie et des actifs de marques. Le deuxième projet concerne les 20 premières entreprises dirigées par des femmes, produisant des tapis Rangpur Shataranji[[47]](#footnote-48). Avec la marque collective et les marques individuelles, la propriété intellectuelle commence à être utilisée par les chefs d’entreprise souhaitant élargir leurs activités avec des ventes via de nouveaux canaux de distribution et à l’exportation. Au Bhoutan, l’OMPI a aidé les huit premiers exportateurs du secteur de l’eau à passer au commerce électronique et à adapter leurs marques individuelles à l’environnement numérique. Résultat : les trois premières entreprises du marché ont déposé des demandes d’enregistrement de marques[[48]](#footnote-49).

PROJETS EN COURS DU PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. Le secteur est chargé de mettre en œuvre le projet intitulé *Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle*, proposé par la Tunisie. Les objectifs de ce projet sont les suivants : i) déterminer le rôle des outils de propriété intellectuelle et de l’innovation afin de créer un environnement plus sûr pour le personnel; et ii) contribuer à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles en utilisant des outils de propriété intellectuelle et en encourageant l’innovation. La mise en œuvre de ce projet a commencé en 2023. Quatre pays bénéficiaires ont été sélectionnés : Tunisie, Cameroun, Gambie et République islamique d’Iran.

# Secteur des brevets et de la technologie

1. Le Secteur des brevets et de la technologie a aidé les États membres à élaborer leur propre cadre législatif afin de protéger leurs précieux actifs en matière d’innovation sur leur territoire. Le secteur a dirigé le processus d’établissement de normes régi par les États membres, créant ainsi un environnement propice au dialogue et à la collaboration. En outre, l’équipe chargée de la propriété intellectuelle et de l’égalité des sexes au sein du secteur a conduit la mise en œuvre du Plan d’action sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes. Au cours de la période considérée, le secteur a élargi son champ d’action par des activités de formation et de renforcement des capacités dans les PMA, les pays en développement et les pays en transition.

## Droit des brevets et de la technologie et Traité de coopération en matière de brevets

1. Dans le domaine des brevets, des modèles d’utilité, des secrets d’affaires et des schémas de configuration des circuits intégrés, le secteur a fourni des conseils en matière de législation et de politique générale à 19 pays en développement, PMA et pays en transition[[49]](#footnote-50). Le secteur a également apporté un soutien à des États parties actuels ou potentiels à la Convention de Paris, au Traité sur le droit des brevets et au Traité de Budapest, en leur fournissant des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant l’échange d’expériences entre États membres sur l’application nationale des traités. S’agissant du Traité de Budapest, le soutien de l’OMPI s’adressait également aux autorités de dépôt internationales. Une réunion des États membres et des autorités de dépôt internationales selon le Traité de Budapest s’est tenue les 13 et 14 novembre 2023[[50]](#footnote-51). Grâce au soutien apporté par l’OMPI, les États membres ont pu créer leur propre cadre législatif pour protéger leurs précieuses innovations sur leur territoire, en fonction de leur propre niveau de développement, de leurs priorités de politique générale et de leurs obligations internationales.
2. En tant que fournisseur d’un service mondial de protection internationale des inventions par l’intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le secteur a contribué à la diffusion internationale des informations techniques relatives aux innovations au moyen de la base de données gratuite PATENTSCOPE de l’OMPI[[51]](#footnote-52). PATENSCOPE donne accès à plus de 115 millions d’inventions pouvant faire l’objet de recherches, dont 4,8 millions de demandes PCT publiées. En 2023, plus de 266 500 nouvelles demandes PCT (contenant la divulgation de l’invention) étaient accessibles dans PATENSCOPE. En moyenne, 5126 nouvelles demandes PCT étaient publiées chaque semaine[[52]](#footnote-53). Grâce à une collaboration exclusive entre l’OMPI et l’éditeur IEEE, une vaste collection de presque cinq millions de documents de littérature non‑brevet (LNB) peuvent désormais faire l’objet de recherches dans PATENSCOPE[[53]](#footnote-54). Pour faciliter l’accès à la base de données et son utilisation, 30 webinaires gratuits ont été organisés sur PATENTSCOPE et ont été suivis par plus de 4800 participants.
3. Le secteur a continué de mettre en place des programmes et une assistance pour sensibiliser les utilisateurs, ainsi que des formations et des activités de renforcement des capacités, en tenant compte des besoins des États membres bénéficiaires et des conditions en vigueur dans ces pays. En 2023, le secteur a organisé, au total 67 activités d’assistance technique sur le système PCT et ePCT au profit de pays en développement, de PMA et de pays en transition[[54]](#footnote-55). La plupart des événements se sont déroulés à distance et ont rassemblé 5200 participants venant de 99 pays, dont des membres du personnel des offices de propriété intellectuelle, des utilisateurs potentiels du système et d’autres parties prenantes[[55]](#footnote-56). En outre, les demandes internationales déposées par des personnes physiques venant de pays en développement et tous les déposants issus de PMA ont continué de bénéficier de réductions de 90% sur la taxe internationale de dépôt et certaines autres taxes.

## La propriété intellectuelle et l’égalité des sexes

1. L’année 2023 a marqué le lancement officiel du premier *Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes*[[56]](#footnote-57), représentant la contribution de l’Organisation aux efforts globaux et mondiaux visant à atteindre l’égalité économique et l’autonomisation des femmes et des filles. Il a été conçu pour s’inscrire dans le calendrier du plan stratégique à moyen terme de l’OMPI pour la période 2022‑2026, dont il découle et dont il complète les piliers de travail. La vision du Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes est un monde où l’innovation et la créativité des femmes, où qu’elles soient, sont soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Plus précisément, les initiatives du Plan d’action de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes, contribuant aux parties A, B, C et E du Plan d’action pour le développement, comprennent : i) le soutien des gouvernements à l’intégration d’une perspective de parité dans la législation, les politiques, les programmes et les projets de propriété intellectuelle; ii) la recherche afin d’identifier l’étendue et la nature des disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et les moyens de le combler; et iii) des projets pilotes axés sur l’égalité des sexes dans l’environnement de la propriété intellectuelle pour fournir un enseignement efficace aux femmes et améliorer leurs compétences sur la propriété intellectuelle ainsi que celles des institutions qui les soutiennent. Afin de promouvoir une collaboration stratégique interne et externe qui soit efficace sur toutes les initiatives et tous les partenariats concernant la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes, un groupe de travail interne sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes a été créé en 2023. De nouvelles collaborations ont été lancées ou sont en cours de mise de place ou des collaborations existantes ont été élargies avec d’autres organisations internationales telles que le Centre du commerce international et le Centre de recherche de l’OMC sur l’égalité des genres, en particulier avec des organisations économiques et/ou à vocation scientifique, s’intéressant ou se concentrant de la même manière sur l’autonomisation économique des femmes et d’autres communautés sous‑représentées.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a appuyé les travaux d’un certain nombre d’organes de l’OMPI, notamment du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets.
2. Le SCP a tenu sa trente‑cinquième session sous une forme hybride du 16 au 20 octobre 2023. Conformément aux recommandations du Plan d’action pour le développement, les activités du SCP ont continué d’être réalisées à l’initiative des États membres et ouvertes à tous, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres et en tenant compte de leurs différences en matière de niveau de développement. Les États membres ont continué d’examiner, entre autres, les questions suivantes : i) les exceptions et limitations relatives au droit des brevets, ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition, iii) les brevets et la santé, iv) la confidentialité des échanges entre les conseils en brevets et leurs clients, et v) le transfert de technologie. En particulier, les États membres ont partagé des informations sur leurs législations, pratiques et expériences concernant l’épuisement des droits de brevet, la brevetabilité des inventions utilisant l’intelligence artificielle (IA) et créées par l’IA, les mécanismes d’examen accéléré des brevets, le caractère suffisant de la divulgation des brevets dans le domaine de la chimie et des biotechnologies, les aspects transfrontières de la confidentialité des échanges entre les clients et leurs conseillers en brevets, ainsi que la coopération internationale en matière de transfert de technologie via le système de brevet[[57]](#footnote-58).
3. Le Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets a tenu sa seizième session à distance, du 6 au 8 février 2023. Le Groupe de travail a décidé de soumettre plusieurs modifications du règlement d’exécution du PCT pour approbation par l’Assemblée lors de sa cinquante‑cinquième session, en juillet 2023, concernant : i) la documentation PCT minimale (règles 34, 36 et 63) pour élargir le champ d’application de cette documentation; et ii) les demandes PCT dont le contenu est dans plus d’une langue acceptée par l’office récepteur et l’administration chargée de la recherche internationale (règles 26 et 29). L’Assemblée de l’Union du PCT a approuvé des modifications lors de sa cinquante‑cinquième session[[58]](#footnote-59). Le Groupe de travail du PCT a examiné également trois propositions visant à : i) autoriser l’utilisation progressive d’autres langues par le Bureau international pour communiquer avec les déposants, à savoir toutes langues parmi les 10 utilisées pour la publication internationale, au lieu du français et de l’anglais uniquement comme c’est le cas actuellement; ii) autoriser les offices récepteurs à déléguer au Bureau international la vérification des exigences de forme dans les demandes internationales; et iii) utiliser le Service de transfert de taxes de l’OMPI obligatoire pour les taxes collectées par un office au profit de l’autre. Le Groupe de travail du PCT a invité le Bureau international à présenter d’autres propositions utilisées lors de sa prochaine session. Lors de sa cinquante‑cinquième session, l’Assemblée de l’Union du PCT a désigné l’Autorité saoudienne pour la propriété intellectuelle (SAIP) comme administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l’examen préliminaire international, et elle a approuvé l’accord entre la SAIP et le Bureau international. L’Assemblée de l’Union du PCT a également approuvé les modifications apportées à l’accord entre le Ministère du développement économique et du commerce de l’Ukraine et le Bureau international[[59]](#footnote-60).

# Secteur des marques et des dessins et modèles

1. Le Secteur des marques et des dessins et modèles a aidé les États membres à mettre au point leurs cadres législatifs et institutionnels dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. En 2023, le secteur a soutenu l’application pratique des marques et des dessins et modèles par les États membres, en leur fournissant des conseils législatifs et politiques adaptés à leurs objectifs socioéconomiques. En outre, des mesures ont été prises pour étendre la portée des activités de formation et de renforcement des capacités pour les PMA, les pays en développement et les pays en transition.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. L’assistance technique et le renforcement des capacités du secteur ont continué à être guidés par les recommandations du Plan d’action pour le développement. En 2023, le secteur a répondu à 18 demandes de conseils législatifs émanant de huit pays[[60]](#footnote-61). Parmi ces demandes, neuf concernaient des marques, quatre des dessins et modèles industriels, trois des indications géographiques et deux la stratégie en matière de propriété intellectuelle. Parallèlement, le secteur a étendu son champ d’action grâce à des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dont 20 concernaient des dessins et modèles industriels, 28 des marques et 11 des indications géographiques[[61]](#footnote-62). Deux manuels sur les marques[[62]](#footnote-63) ont été élaborés avec succès : i) les *Lignes directrices pour l’examen des demandes d’enregistrement de marques à l’intention de la Direction du commerce extérieur et de la propriété intellectuelle* ont été remises au Ministère de l’industrie et du commerce du Royaume de Bahreïn le 14 novembre 2023; et ii) la mise à jour du *Manuel des marques de la Communauté andine* pour l*’*État plurinational de Bolivie, la Colombie, l’Équateur et le Pérou a été présentée lors d’un événement organisé le 21 août 2023 à Lima. Le Secrétariat de la Communauté andine a demandé à l’OMPI de travailler avec lui sur une formation sous‑régionale pour examinateurs de marques expérimentés, s’appuyant sur cette mise à jour du Manuel. En outre, 17 pays d’Europe centrale, États baltes et pays méditerranéens[[63]](#footnote-64) ont manifesté leur intérêt à participer à un réseau et à une formation sur le renforcement des capacités pour examinateurs de marques.
2. Il convient également de mentionner que le *projet pilote entre la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’OMPI sur les dessins et modèles* résulte de la création d’une application mobile pionnière appelée *AfricDeezayn[[64]](#footnote-65)*. Cette application est un centre de connaissances complet donnant des informations sur les lois relatives aux dessins et modèles, et qui présente les actualités, les événements et les parties prenantes concernées. Pendant la période considérée, le secteur a également aidé l’Office de la propriété intellectuelle de la Côte d’Ivoire à sélectionner 10 PME pour un projet d’accompagnement et de soutien leur permettant d’utiliser de manière optimale leurs dessins et modèles industriels[[65]](#footnote-66). Un autre projet auquel le secteur a participé au cours de la période de référence visait à aider les pays de l’ASEAN à harmoniser et à simplifier davantage leurs systèmes nationaux d’enregistrement des dessins et modèles afin d’améliorer la compétitivité de la région. Un rapport contenant des recommandations destinées aux États membres de l’ASEAN a été soumis au Groupe de travail de l’ASEAN sur les dessins et modèles industriels (IDTF) en mars 2023. Les États membres de l’ASEAN ont commencé à examiner et à mettre en œuvre ces recommandations avec le soutien de l’OMPI[[66]](#footnote-67).
3. Le secteur a continué de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales pour qu’elles puissent développer, protéger et commercialiser leurs indications géographiques, comme les producteurs cambodgiens du sel marin de Kampot, les producteurs chiliens d’“orégano de la Precordillera de Putre”, les producteurs mexicains de “Seda de Cajonos”[[67]](#footnote-68), les producteurs mongoliens de pignons de pin, les producteurs sénégalais de “Madd de Casamance”[[68]](#footnote-69) et les producteurs togolais de “riz de Kovié”. En outre, en vertu de la résolution complémentaire au Traité de Singapour sur le droit des marques, l’OMPI a continué de fournir une assistance technique supplémentaire et adéquate pour la mise en œuvre du Traité. En 2023, l’OMPI a soutenu la mise en œuvre du Traité de Singapour sur le droit des marques dans les lois et règlements de sept États membres[[69]](#footnote-70). En outre, une activité de renforcement des capacités et une activité de sensibilisation ont été réalisées avec six États membres africains.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a appuyé les activités menées par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Suite à la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI de convoquer une conférence diplomatique, au plus tard en 2024, pour conclure et adopter un traité sur le droit des dessins et modèles[[70]](#footnote-71), le SCT s’est réuni en session extraordinaire du 2 au 6 octobre 2023. Cette session avait pour objectif de combler tout écart existant à un niveau suffisant. Les délibérations ont été menées de manière inclusive et à l’initiative des États membres, dans le droit fil de la recommandation n° 15 du Plan d’action pour le développement.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. Le projet sur *la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés* a été achevé en avril 2016 et évalué en mars 2017. Lors de sa vingtième session, tenue en décembre 2017, le CDIP a approuvé le suivi du projet, après examen de son évaluation. De fait, au cours de la période considérée, les activités réalisées dans le cadre de ce projet ont continué d’être intégrées au travail ordinaire de sensibilisation et de renforcement des capacités de l’Organisation.

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets en cours suivants du Plan d’action pour le développement :
2. *Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l’enregistrement :* les activités suivantes ont été réalisées en Algérie, au Brésil, en Ouganda et au Pakistan : i) organisation de formations en ligne sur la gestion de projet pour les coordonnateurs nationaux et les membres des comités de pilotage nationaux; ii) approbation des plans de mise en œuvre des projets au niveau des pays; iii) sélection des produits : IG “*Deglet Nour de Tolga”* en Algérie, IG “*Mel do Norte de Minas Gerais”* au Brésil, IG “*Sindhri Mango*” au Pakistan et IG “*Rwenzori Mountains of Moon Coffee*” en Ouganda; iv) des études nationales ont été réalisées sur les difficultés rencontrées après l’enregistrement au Brésil, en Ouganda et au Pakistan, et lancées en Algérie en novembre 2023; v) organisation d’événements nationaux pour présenter les résultats des études au Brésil, en Ouganda et au Pakistan, et d’une réunion de lancement en Algérie.
3. Projet relatif à l’*enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique*, géré par la Division de coordination du Plan d’action pour le développement. La stratégie de mise en œuvre vise à faciliter le développement et l’enregistrement d’une marque collective pilote pour un groupe de producteurs locaux dans chaque pays bénéficiaire, ainsi qu’à mener des activités de renforcement des capacités et à élaborer des supports de sensibilisation. Fin 2023, la marque collective avait été élaborée et enregistrée dans les quatre pays participants : État plurinational de Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie. Des supports de sensibilisation, notamment des guides pratiques, dépliants et vidéo, ont été également réalisés dans les quatre pays participants[[71]](#footnote-72).

# Secteur du droit d’auteur et des industries de la création

1. Le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création a aidé les États membres à renforcer leurs capacités institutionnelles, ainsi qu’à actualiser leurs connaissances et leurs compétences pratiques pour utiliser l’écosystème du droit d’auteur comme outil de développement durable. Au cours de la période considérée, le secteur a soutenu l’utilisation du droit d’auteur et des droits connexes par les États membres, en leur apportant des conseils législatifs et des conseils sur la politique générale, l’infrastructure et la gestion. Des mesures ont été prises pour étendre la portée des activités de formation et de renforcement des capacités en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition. En outre, le secteur a encadré les efforts de l’OMPI visant à sensibiliser le monde sur le potentiel de la propriété intellectuelle pour améliorer la vie de chacun, où que l’on se trouve, notamment au moyen du site Web et des publications de l’OMPI et de la plateforme pionnière CLIP de l’OMPI[[72]](#footnote-73). Cette sensibilisation a également été accompagnée par un programme élargi de prix mondiaux, célébrant des entreprises et des personnes exceptionnelles qui ont utilisé la propriété intellectuelle pour générer un impact positif dans leur pays et à l’étranger.

## Assistance technique et renforcement des capacités

1. Les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités menées par le secteur ont continué d’être guidées par les recommandations du Plan d’action pour le développement. Plus précisément, des conseils législatifs sur mesure ont été fournis à 14 États membres et d’autres ont été informés des dispositions consacrées au droit d’auteur et aux droits connexes dans leurs stratégies nationales. Parallèlement, un large éventail de programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités a rassemblé 2720 participants dans 104 pays en développement et PMA, ainsi que quatre organisations intergouvernementales régionales, allant de décideurs politiques à des professionnels et gestionnaires de secteurs culturels et créatifs. Ces activités concernaient par exemple : i) l’élaboration de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et de droit d’auteur pour soutenir l’économie créative; ii) la Conférence régionale pour les pays arabes sur le thème “*Le droit d’auteur : un moteur de l’économie de la création”*; iii) des programmes d’accompagnement des performances dans le cadre de l’initiative du Cercle des éditeurs de l’OMPI pour diverses régions; iv) des programmes d’accompagnement sur le système du droit d’auteur destinés à de jeunes entreprises créatives dans les secteurs de la musique et des arts visuels pour les pays d’Asie et du Pacifique; et v) un programme de mentorat visant une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle ou du droit d’auteur pour les institutions chargées de la promotion culturelle et une réunion de haut niveau sur le système du droit d’auteur pour les PME et jeunes entreprises créatives.
2. Au cours de la période considérée, l’accent a été mis en particulier sur les besoins des PME. Par exemple, à la demande du Bureau des services d’enregistrement de l’Ouganda (URSB), un soutien a été apporté à l’URSB pour l’élaboration du *Manuel de licence et d’exploitation pour les organisations de gestion collective.* L’objectif est de donner de l’autonomie aux organisations de gestion collective ougandaises en leur fournissant des informations pratiques et actualisées sur les opérations des organisations de gestion collective, et de promouvoir une culture de la transparence et des bonnes pratiques au sein des organisations de gestion collective, afin de leur permettre de concevoir, de mettre en œuvre et d’adapter une stratégie d’octroi de licences efficace. Un autre exemple est l’élaboration du *Modèle de politique du droit d’auteur de l’OMPI et des directives d’adaptation pour les universités et les instituts de recherche publics*[[73]](#footnote-74). L’objectif est d’aider les universités et les instituts de recherche à élaborer des politiques institutionnelles en matière de droit d’auteur afin de faciliter une gestion appropriée des actifs et de l’utilisation des œuvres protégées par le droit d’auteur.
3. Les Prix mondiaux de l’OMPI[[74]](#footnote-75) ont connu une forte croissance en 2023, avec 548 PME de 58 pays inscrites, soit plus du double par rapport à l’année précédente. Les candidats venaient aussi de milieux plus diversifiés que l’année précédente, avec plus de femmes et d’entreprises africaines, arabes et latino‑américaines. Cette vague d’intérêt au niveau mondial montre que le programme s’élargit et intègre davantage la diversité. Les 25 finalistes et sept lauréats venant de différents pays avaient des parcours remarquables sur la commercialisation de la propriété intellectuelle. Il est à noter également que le programme de mentorat qui s’était achevé avec succès pour les lauréats de 2022 leur a permis de créer de nouveaux partenariats commerciaux, de s’assurer des financements et d’obtenir une reconnaissance internationale.
4. Pendant toute la période considérée, le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a continué de proposer une mise en œuvre pratique du Traité de Marrakech, au profit des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés. Le Service mondial d’échange de livres de l’ABC a proposé un catalogue en ligne de livres, sous des formats accessibles et gratuitement, aux entités autorisées au service de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le Service a permis également aux entités autorisées d’échanger des livres au‑delà des frontières. Fin 2023, le Service disposait de 900 000 titres dans 80 langues, échangeables au‑delà des frontières sans aucune formalité douanière. Sur les 133 entités autorisées[[75]](#footnote-76) ayant accepté de rejoindre le Service mondial d’échange de livres de l’ABC, 74 se situent dans des pays en développement ou des PMA. L’ABC a également mis en œuvre 12 nouveaux projets de formation et d’assistance technique dans des pays en développement et des PMA. Ces projets ont principalement pour objectif un transfert de connaissances aux organisations partenaires pour qu’elles puissent produire de manière autonome les titres sous des formats accessibles aux étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. En 2023, l’ABC a lancé un “appel à manifestation d’intérêt”[[76]](#footnote-77), invitant les organisations qualifiées situées dans des pays en développement et des PMA à se porter candidates pour le prochain cycle de projets de formation et d’assistance technique de l’ABC. Les organisations sélectionnées bénéficieront d’une formation et d’une assistance technique sur la production de livres et recevront jusqu’à 20 000 dollars É.‑U. chacune pour produire en 2024 et 2025 des textes éducatifs accessibles. Les cours en ligne de l’ABC sur la production de livres accessibles[[77]](#footnote-78) ont été conçus de manière à ce que l’on puisse naviguer dans les contenus, avec des jeux de questions‑réponses accessibles, des images et des vidéos. Les cours enseignent aux participants à fabriquer des livres accessibles avec des logiciels de production également entièrement accessibles. Les trois cours suivants sont actuellement disponibles en anglais, en arabe, en espagnol et en français sur la plateforme de l’Académie de l’OMPI : i) *cours en ligne de l’ABC sur les concepts de publication accessible[[78]](#footnote-79)*; ii) *cours en ligne de l’ABC sur la production de livres accessibles pour les ONG;* et iii) *cours en ligne de l’ABC sur des contenus STEM accessibles pour les ONG*.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a appuyé les activités du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), qui s’est réuni deux fois en 2023. La quarante‑troisième session s’est tenue du 13 au 17 mars 2023, sous forme hybride[[79]](#footnote-80). Comme l’a demandé le comité lors de sa quarante‑deuxième session, le Secrétariat a organisé une réunion d’information d’une demi‑journée sur le marché de la diffusion de musique en continu. Au cours de cette réunion, suite aux exposés de professionnels et d’experts, les Membres et les observateurs ont eu l’occasion d’échanger leurs points de vue et leurs expériences. Au cours de la session du SCCR, le comité a examiné le *deuxième projet de texte révisé du* *Traité de l’OMPI sur les organismes de radiodiffusion*[[80]](#footnote-81), préparé par le président, les vice‑présidents et les rapporteurs. Des commentaires ont été sollicités et les rédacteurs ont été invités à préparer de nouvelles révisions pour la prochaine session du SCCR. Sous les points de l’ordre du jour relatifs aux limitations et exceptions pour les bibliothèques et les archives, ainsi que pour les établissements d’enseignement et de recherche et pour les personnes souffrant d’autres handicaps, les auteurs ont présenté leur *Guide sur la préservation du patrimoine*[[81]](#footnote-82), et un exposé a été présenté sur les questions transfrontières liées à l’éducation. Un point a été fait également sur la préparation d’une étude d’exploration sur la recherche pour la prochaine réunion. Le groupe des pays africains a présenté sa *Proposition concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations,* qui a été adoptée avec les révisions convenues par le comité[[82]](#footnote-83). Sous le point Autres questions, le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes a présenté la *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique[[83]](#footnote-84)*. Le comité a assisté à une présentation de l’auteur sur *La boîte à outils de l’OMPI sur le droit de suite*[[84]](#footnote-85). La *Proposition concernant l’inscription d’une étude sur le droit de prêt public à l’ordre du jour et dans les travaux futurs du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* a été acceptée et le Secrétariat a été prié de préparer l’étude demandée. Il convient également de mentionner que le comité a assisté à cinq présentations ainsi qu’à une présentation vidéo sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique.
2. La quarante‑quatrième session du SCCR s’est tenue du 6 au 8 novembre 2023, sous forme hybride[[85]](#footnote-86). Le comité a discuté du *Troisième projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion[[86]](#footnote-87)*, préparé par le président, les vice‑présidents et les rapporteurs. Le président s’est engagé à traiter les questions techniques soulevées lors des discussions. Sous les points de l’ordre du jour concernant les limitations et les exceptions pour les bibliothèques et les services d’archives, les établissements d’enseignement et de recherche et pour les personnes atteintes d’autres handicaps, l’auteur a présenté *l’étude sur les défis que doivent relever les instituts de recherche et objectifs de la recherche en matière de droit d’auteur*[[87]](#footnote-88)et la délégation des États‑Unis d’Amérique a présenté la *Version mise à jour du document intitulé “Objectifs et principes concernant les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives”*[[88]](#footnote-89). Le groupe africain a présenté le *Projet de proposition du groupe des pays africains pour la mise en œuvre du programme de travail sur les exceptions et limitations*[[89]](#footnote-90). Compte tenu de la proposition et de la discussion qui a suivi, il a été demandé au Secrétariat, avant la prochaine session, i) d’organiser une table ronde à distance sur les utilisations transfrontières d’œuvres soumises au droit d’auteur dans les secteurs de l’éducation et de la recherche, et ii) d’élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour le Programme de travail sur les exceptions et les limitations, qui sera présenté lors de la prochaine session du SCCR. Sous le point Autres questions, le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes a présenté la *Proposition relative à un examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique*[[90]](#footnote-91)*,* la délégation de la Côte d’Ivoire a présenté la *Proposition d’une étude sur les droits des auteurs audiovisuels et leur rémunération pour l’exploitation de leurs œuvres*[[91]](#footnote-92)*,* et le groupe B a présenté une *Proposition de séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur*[[92]](#footnote-93)*.* En se fondant sur la discussion menée en séance plénière sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique et l’impact grandissant de l’IA, le comité a également demandé qu’une séance d’information sur les opportunités et les défis générés par l’IA générative pour le droit d’auteur ait lieu lors de la prochaine session du SCCR.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. On trouvera ci‑dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement :
2. *La propriété intellectuelle et le domaine public* : l’accent a été mis en permanence sur les systèmes de documentation du droit d’auteur. Plus précisément, les conseils législatifs et la sensibilisation sur les systèmes d’enregistrement volontaire ont continué de faire partie du travail quotidien du secteur, en étroite coordination avec d’autres unités compétentes de l’OMPI.
3. *La propriété intellectuelle, les technologies de l’information et de la communication, la fracture numérique et l’accès au savoir, ainsi que les nouvelles activités approuvées menées par l’OMPI dans le domaine de l’utilisation du droit d’auteur pour promouvoir l’accès à l’information et aux contenus créatifs*[[93]](#footnote-94) : l’assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation en rapport avec les licences ouvertes et les sources ouvertes se sont poursuivis. Des présentations et des interventions ont eu lieu dans différentes instances.

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets suivants du Plan d’action pour le développement :
2. *Droit d’auteur et diffusion de contenu dans l’environnement numérique*[[94]](#footnote-95)*:* la phase II du projet a été approuvée lors de la trente et unième session du CDIP. Ce projet vise à faire mieux comprendre l’utilisation de la propriété intellectuelle pour commercialiser les contenus audiovisuels à l’ère de la diffusion en continu dans les pays bénéficiaires, tout en s’appuyant sur les réalisations du projet initial et en relevant les défis post‑COVID‑19. Il convient de mentionner que la phase I du projet s’est achevée avec succès[[95]](#footnote-96) en juillet 2023 et qu’elle a été évaluée[[96]](#footnote-97) en octobre 2023.
3. *Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA)* : le premier atelier national sur *les pratiques en matière de concession de licences et de conclusion de contrats et sur le dialogue intersectoriel dans le secteur de la musique* a été organisé à Abidjan, Côte d’Ivoire, en juin 2023. Cet atelier organisé sur deux jours a réuni 100 participants représentant le secteur ivoirien de la musique. Immédiatement après ce premier atelier, une réunion de deux jours a rassemblé tous les directeurs des organisations de gestion collective et les correspondants du projet dans les huit pays bénéficiaires membres de l’UEMOA. Cette réunion a été financée par l’OMPI et par l’UEMOA. La première réunion de coordination a joué un rôle clé dans la mesure où elle a permis de préciser les priorités du projet telles que définies par les pays bénéficiaires et de faciliter la communication avec et entre les correspondants. Il convient d’indiquer que lors de sa trente et unième session, s’agissant du rapport d’avancement du projet, le CDIP a notamment décidé de changer l’intitulé officiel du projet de manière à inclure tous les pays de l’UEMOA comme pays bénéficiaires, en plus du Burkina Faso[[97]](#footnote-98).
4. *Promotion de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l’ère du numérique[[98]](#footnote-99) :* tous les outils envisagés dans ce projet ont été développés. Des ateliers de renforcement des capacités se sont déroulés dans les pays participants sur les sujets suivants : i) *La propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions commerciales et juridiques*, à Montevideo, Uruguay, les 9 et 10 mars 2023; ii) *Maîtrise de la propriété intellectuelle dans le secteur des jeux vidéo : questions commerciales et juridiques*, à Jakarta, Indonésie, les 19 et 20 mai 2023; iii) *Le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur de la mode*, à Montevideo, Uruguay, le 26 avril 2023; iv) *L’importance du droit d’auteur dans le secteur de la musique à l’ère numérique,* à Jakarta, Indonésie, le 9 mars 2023; v) *La propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions commerciales et juridiques*, à Dubaï, Émirats arabes unis, les 24 et 25 octobre 2023; et vi) *Gagner sa vie avec la musique*, à Valparaiso, Chili, du 5 au 7 décembre 2023.
5. *Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – phase II :* le projet vise à assurer la durabilité à long terme des résultats développés dans le cadre de la phase I du projet, en les incorporant dans un support de cours de formation complet, ce qui a été fait en 2023. Le projet s’est également attaché à faire en sorte que l’on ait davantage recours à la protection de la propriété intellectuelle pour soutenir les applications mobiles dans des secteurs de création spécifiques. Des outils ont été finalisés dans le courant de l’année pour les applications dans le domaine de la musique, des jeux vidéo et de l’édition.

# Secteur de l’infrastructure et des plateformes

1. Le travail du Secteur de l’infrastructure et des plateformes s’est axé sur la fourniture de services, de savoirs et de données adaptés et de haute qualité en matière de propriété intellectuelle aux offices de propriété intellectuelle, aux professionnels de la propriété intellectuelle, aux chercheurs et à d’autres utilisateurs spécialisés au sein des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. Au cours de la période considérée, le secteur a piloté les efforts déployés par l’OMPI pour améliorer et promouvoir les bases de données publiques mondiales de l’OMPI, à savoir PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, dont la couverture a continué de croître en 2023. Quatre nouvelles collections nationales ont été ajoutées à PATENTSCOPE, deux à la Base de données mondiale sur les marques et une à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. En outre, cinq millions d’articles scientifiques de l’éditeur IEEE, classés avec des codes CIB, ont été inclus et peuvent faire l’objet de recherches gratuitement dans PATENTSCOPE. La fonctionnalité PATENTSCOPE a été étendue pour consolider la fonction de recherche Markush et un webinaire gratuit a été organisé le 22 juin 2023 sur la manière de réaliser des recherches Markush efficaces avec les fonctions de PATENTSCOPE. L’année 2023 a été marquée par la numérisation de collections partielles de brevets avec un texte intégral de haute qualité, pour les Philippines, l’Argentine et le Mexique, et par leur chargement dans PATENTSCOPE[[99]](#footnote-100). Depuis, un outil d’intelligence artificielle (Global Goods and Services Terms Explorer) a été lancé pour aider les utilisateurs à choisir les termes qui conviennent et la classification de Nice lorsqu’ils déposent de nouvelles marques dans plusieurs pays.
2. La recherche sur l’intelligence artificielle (IA) a été conduite par le Centre d’application des technologies de pointe (ATAC), qui travaille à l’amélioration des fonctions et des processus de l’Organisation. WIPO Translate, qui prend déjà en charge un nombre impressionnant de langues[[100]](#footnote-101), a élargi ses capacités linguistiques et comprend désormais le polonais. Avec cet outil autonome, les utilisateurs peuvent donc maintenant traduire sans effort les listes de résultats, les données bibliographiques, les descriptions et les revendications des documents de brevet ainsi que le texte des brevets, figurant dans PATENTSCOPE.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. *Projet du Plan d’action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces :* le déploiement de composants et de solutions commerciales adaptés à la modernisation des infrastructures de propriété intellectuelle des institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle avait pour but d’aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière de propriété intellectuelle en poursuivant le développement des infrastructures et autres équipements. Le projet a été intégré via le programme de l’OMPI de solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle, conformément à la recommandation n° 10 du Plan d’action pour le développement. Le programme visait à améliorer les systèmes commerciaux et l’infrastructure technique des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle afin de les aider à fournir des services plus rentables et de meilleure qualité à leurs parties prenantes. Dans ce contexte, les services suivants ont été fournis : i) conseils techniques; ii) évaluation des besoins des entreprises; iii) définition de la portée et planification des projets; iv) analyse des processus d’entreprise; v) développement et déploiement continus de solutions de systèmes d’entreprise personnalisées pour l’administration des droits de propriété intellectuelle, pour l’échange de documents de priorité et la recherche de résultats d’examen; vi) création de bases de données sur la propriété intellectuelle; vii) aide à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et préparation des données pour les publications en ligne et l’échange électronique de données; et viii) formation et transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété intellectuelle et soutien aux systèmes fournis par l’OMPI. L’assistance a tenu compte des normes de l’OMPI sur les données et les informations relatives à la propriété intellectuelle, le cas échéant. La formation sur site ou virtuelle, le mentorat et les ateliers de formation régionaux ont représenté une part importante des activités et se sont révélés essentiels pour atteindre les résultats souhaités. Fin 2023, 91 offices de propriété intellectuelle de pays en développement de toutes les régions, dont 22 PMA, utilisaient activement les solutions opérationnelles de l’OMPI pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Soixante et un offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par l’OMPI, à savoir l’accès centralisé à la recherche et à l’examen et le service d’accès numérique. L’un des principaux objectifs était d’améliorer le niveau de service des offices de propriété intellectuelle, en les aidant à passer à des services en ligne pour le dépôt et la diffusion d’informations sur la propriété intellectuelle[[101]](#footnote-102).

# Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux

1. Le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux a piloté les efforts déployés par l’OMPI pour rassembler la communauté internationale afin de traiter les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. Le secteur a également coordonné les travaux normatifs dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Au cours de la période considérée, le secteur a consolidé et s’est appuyé sur les partenariats engagés avec les parties prenantes, notamment au sein de la communauté internationale, du secteur privé et de la société civile. Le secteur a été également chargé de préparer l’enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle (appelée “WIPO Pulse”)[[102]](#footnote-103), en apportant des éléments d’information uniques sur la propriété intellectuelle et son impact sur les économies et les sociétés, d’après les réponses données par 25 000 personnes dans 50 pays.

## Collaboration avec les Nations Unies, d’autres organisations intergouvernementales et des parties prenantes non gouvernementales

1. Le secteur a piloté la participation de l’OMPI aux activités menées par les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernées. Il convient de noter en particulier la coopération trilatérale sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce, aux côtés de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Un webinaire conjoint sur le renforcement des capacités, intitulé “*Transfert de technologie du point de vue des praticiens”*, a été organisé en juin 2023. Ce webinaire était le quatrième de la série d’ateliers trilatéraux que les directeurs généraux de l’OMS, de l’OMPI et de l’OMC avaient décidé d’organiser dans le cadre de collaboration existant. La note d’information sur *Une approche intégrée de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle pour faire face à la pandémie de COVID‑19* a été mise à jour en mai 2023[[103]](#footnote-104). Elle présente les difficultés rencontrées pendant la pandémie ainsi que les réponses et les initiatives engagées pour les surmonter. En novembre 2023, les trois organisations ont organisé un symposium technique sur le thème “*Préparer l’avenir : santé humaine et changement climatique”*, élargissant le champ d’application de leurs activités à la relation entre santé et changement climatique. En décembre 2023, l’OMPI a organisé des sessions et participé à *l’atelier sur le commerce et la santé publique* pour Membres et observateurs de la région arabe et du Moyen‑Orient, organisé en étroite collaboration avec l’OMC et l’OMS, au Centre d’études économiques et financières FMI‑Moyen‑Orient (CEF). L’année 2023 a été marquée également par l’extension de la Plateforme d’assistance technique OMS‑OMPI‑OMC sur la COVID‑19[[104]](#footnote-105), au‑delà de la pandémie, pour aider les États membres sur un vaste éventail de sujets concernant à la fois la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce. Il convient également de noter que l’OMPI a continué de suivre et de contribuer, comme demandé, aux processus de l’OMC et de l’OMS sur le commerce et la santé, avec notamment le Conseil relativement à l’Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et l’Organe intergouvernemental de négociation de l’OMS, afin de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument de l’OMS pour se préparer et réagir aux pandémies. La participation de l’OMPI à ce processus a permis une compréhension globale de la propriété intellectuelle en tant qu’outil permettant l’innovation et l’accès aux résultats de cette innovation, en particulier pour l’accès aux médicaments.
2. En 2023, l’Organisation a approfondi sa coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et contribué à la Semaine du commerce électronique de la CNUCED (eWeek). Au moyen d’exemples concrets, l’OMPI a présenté le rôle joué par la propriété intellectuelle pour encourager l’innovation, protéger les actifs numériques et assurer un juste équilibre entre créateurs, consommateurs et autres parties prenantes à l’économie numérique. L’OMPI a également contribué au rapport de la CNUCED sur les *Progrès accomplis en 2023 dans l’application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l’information aux niveaux régional et international.* En ce qui concerne l’activité internationale sur le numérique, l’OMPI a participé au dix‑huitième Forum sur la gouvernance de l’Internet qui s’est tenu à Kyoto, Japon, en octobre 2023.
3. L’OMPI reste largement engagée auprès des organisations non gouvernementales (ONG). Le Dialogue annuel OMPI‑ONG‑parties prenantes s’est tenu en juillet 2023. Pendant cet événement, le Directeur général a rencontré directement plus de 50 représentants d’ONG accréditées[[105]](#footnote-106), soulignant l’importance que l’OMPI accorde aux ONG, partenaires essentiels à la construction d’un écosystème mondial de propriété intellectuelle plus ouvert. Un autre exemple est le sommet international OMPI‑AUTM sur le leadership en matière de transfert de connaissances et de technologies, organisé en partenariat avec les organisations chiliennes HubTec, INAPI et Red GT à Santiago, Chili, en novembre 2023. Cet événement a réuni les dirigeants mondiaux d’associations spécialisées dans le transfert de savoir et de technologie pour identifier et traiter les exigences, les difficultés et les solutions potentielles dans ce domaine. En outre, huit visites bilatérales ont été organisées à l’OMPI pour les délégations des principales associations professionnelles. La plupart de ces visites ont permis d’échanger des informations et de sensibiliser les participants sur les programmes et initiatives engagées par l’Organisation pour la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement.
4. Le secteur a continué de piloter les efforts déployés par l’OMPI auprès des États membres pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Ces efforts consistent à aider les États membres à promouvoir l’innovation, la créativité et l’utilisation efficace du système de propriété intellectuelle pour leur développement économique, technologique, social et culturel. Le large éventail de projets et d’activités mis en œuvre visait à améliorer la vie de chaque personne, quel que soit l’endroit où elle se trouve. Si les travaux de l’OMPI concernent principalement l’ODD 9, ils contribuent également à de nombreux autres objectifs pour lesquels l’innovation et la créativité sont importantes. Les travaux de coopération au développement menés par l’OMPI et sa contribution au Programme 2030 ont été guidés par le Plan d’action pour le développement de l’Organisation.

## Propriété intellectuelle et jeunesse

1. L’Organisation a élargi et approfondi son engagement auprès des jeunes. Ses initiatives concentrent de plus en plus sur des approches basées sur des projets, faisant intervenir activement des jeunes dans des scénarios pratiques de la vie réelle en matière de propriété intellectuelle. Le temps fort de l’année a été le *Concours TikTok OMPI‑ASEAN pour jeunes créateurs de contenus*[[106]](#footnote-107), qui a connu un succès retentissant, le mot‑clic du concours ayant déclenché plus de 20 millions de vues. Le point culminant du concours est une formation intensive consacrée à la gestion de l’image de marque, qui a réuni à Singapour les sept lauréats et des représentants des offices de la propriété intellectuelle de pays de l’ASEAN, des experts du siège de TikTok à Singapour et de Meta. L’année 2023 a vu également le lancement du premier concours de plaidoirie en matière de propriété intellectuelle[[107]](#footnote-108). Ce concours offre aux jeunes juristes en herbe, aux étudiants universitaires et aux passionnés de droit de la propriété intellectuelle la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances du droit national et international de la propriété intellectuelle dans le cadre d’une simulation interactive de règlement de litiges de propriété intellectuelle. Un autre temps fort a été la participation de l’OMPI et le soutien technique qu’elle a apporté au neuvième hackathon annuel CAM‑Tech sur les technologies médicales, organisé à l’Université de Mbarara en Ouganda[[108]](#footnote-109). Ce hackathon non seulement encourage la collaboration interdisciplinaire entre étudiants en techniques de l’ingénieur, médecine et pharmacie mais il montre aussi l’importance de la propriété intellectuelle qui permet de transformer des idées innovantes en solutions concrètes pour la santé. Les trois équipes arrivées en tête ont bénéficié d’un soutien pour les phases de prototypage, de commercialisation et de dépôt de brevet. L’une des étapes clés marquant l’engagement de l’Organisation pour l’intégration a été l’événement intitulé “*Du harcèlement au développement : le parcours d’innovation de Hand Solo vers l’inclusion et l’autonomisation”*[[109]](#footnote-110). Organisé autour d’un jeune inventeur appelé David Aguilar, cet événement portait sur l’innovation des jeunes en situation de handicap et a souligné l’importance de concevoir et de réaliser des technologies assurant accessibilité et intégration. Cet événement a montré comment des solutions innovantes pouvaient donner davantage d’autonomie à des personnes en situation de handicap et a mis l’accent sur le rôle crucial de la propriété intellectuelle pour ces projets.

## WIPO GREEN

1. En 2023, deux institutions privées et publiques ont rejoint WIPO GREEN, portant à 152 le nombre total de partenaires[[110]](#footnote-111). Un nombre croissant de participants à l’initiative mondiale WIPO GREEN, comprenant des entreprises figurant au classement Fortune 500, des PME et des offices de propriété intellectuelle, ont travaillé ensemble pour faciliter les échanges de technologies vertes, les projets d’accélération et les collaborations avec d’autres parties prenantes, l’objectif final étant de déployer davantage de solutions écologiques face au changement climatique. Le nombre d’utilisateurs inscrits à la base de données est passé à 2500[[111]](#footnote-112). L’année 2023 a vu le lancement de la deuxième édition du *Livre des technologies vertes[[112]](#footnote-113)* lors de la vingt‑huitième session de la Conférence des parties (COP) de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) aux Émirats arabes unis. Axée sur des solutions visant à atténuer le changement climatique, cette deuxième édition présente les tendances technologiques et les solutions concrètes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dans les villes, pour l’agriculture et l’utilisation des sols et dans les secteurs des ciments et des aciers à fortes émissions. Plus de 600 technologies d’atténuation du changement climatique et d’adaptation (et ce nombre est constante augmentation) ont été recensées et devraient figurer dans la collection des Livres des technologies vertes, dans la base de données WIPO GREEN des besoins et des technologies[[113]](#footnote-114).
2. Les projets d’accélération[[114]](#footnote-115) constituent le principal moyen d’engagement de la plateforme. Le projet d’accélération en Amérique latine sur l’agriculture intelligente sur le plan climatique[[115]](#footnote-116) a continué de dévoiler des solutions technologiques durables et d’établir de nouvelles connexions entre les demandeurs et les fournisseurs de technologies. La troisième phase du projet s’est achevée en 2023, avec par la suite le démarrage de la quatrième phase, davantage axée sur la mise en relation. La base de données WIPO GREEN contient actuellement 250 solutions technologiques et 136 besoins qui ont été transférés à la collection (cumulée) de la région Amérique latine et Caraïbes pour une agriculture intelligente face au climat. Il en a résulté 19 mises en relation et 15 connexions. Le projet d’accélération en cours en Chine a recherché des solutions aux besoins environnementaux des villes[[116]](#footnote-117). L’objectif de ce projet est de soutenir la Chine dans la réalisation de son engagement à réduire les émissions de carbone à l’horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone d’ici 2060. Le projet s’est concentré initialement sur Beijing et devrait s’étendre à d’autres grandes villes. Deux accords en ont résulté : i) l’un sur une technologie de compostage pour traiter les déchets de cuisine dans un complexe hôtelier; ii) l’autre sur une station de recharge pour véhicules électriques. Deux mises en relation concernant un système de gestion du carbone et la gestion de systèmes photovoltaïques, ainsi que cinq connexions, ont été réalisées en 2023. En même temps, l’équipe du projet d’accélération mis en place en Indonésie a mis au point un nouveau catalogue de solutions techniques pour le traitement des effluents d’huileries de palme. Un essai pilote de la mise en œuvre de l’une des solutions identifiées a été préparé en 2023. Un nouveau projet d’accélération a été lancé en Uruguay avec un partenaire du secteur privé, Field Intelligence Energy (FEI). Ce projet vise essentiellement à réduire les émissions du vaste secteur de l’élevage bovin dans le pays. En décembre 2023, les projets d’accélération de WIPO GREEN se sont étendus à l’Asie centrale. Le projet “*Accès à l’eau au Tadjikistan”* vise à créer un accès résilient à de l’eau pure, de meilleures conditions sanitaires, une meilleure qualité de vie et aussi des emplois dans les régions montagneuses et rurales du Tadjikistan. Dans le cadre de l’initiative WIPO GREEN[[117]](#footnote-118), une série de webinaires[[118]](#footnote-119) ont été organisés, permettant aux offices de propriété intellectuelle du monde entier d’échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques pour mettre en œuvre les initiatives de propriété intellectuelle. WIPO GREEN a organisé également un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle concernant *l’agriculture*[[119]](#footnote-120), où neuf PME ont pu bénéficier de conseils d’experts en gestion de la propriété intellectuelle. Il est à noter également que WIPO GREEN a constitué un groupe de travail pour réduire les obstacles à l’adoption de technologies vertes et mis en place l’initiative intitulée WIPO GREEN Finance. Cette initiative vise à renforcer un écosystème destiné aux entreprises spécialisées dans les technologies vertes, en particulier les PME et microentreprises, afin de mieux les informer sur les possibilités de financement de technologies favorables au climat et créer des liens entre les acteurs financiers spécialisés dans ce secteur et les entrepreneurs.

## Renforcement du respect de la propriété intellectuelle

1. Le secteur a aidé les États membres à établir un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle. Conformément à la recommandation n° 45 du Plan d’action pour le développement, l’intérêt public en général et les préoccupations relatives au développement ont été pris en considération tout au long du processus. Pendant la période considérée, une assistance législative a été fournie à six États membres dans le cadre du processus de modification et/ou d’adoption de cadres juridiques pertinents en vue d’une application efficace de la propriété intellectuelle conformément à la partie III de l’Accord sur les ADPIC. Onze activités de formation et de renforcement des capacités[[120]](#footnote-121) ont été organisées, en ligne ou sous une forme hybride, pour traiter des questions liées à l’application de la propriété intellectuelle et au renforcement du respect de la propriété intellectuelle au niveau national, sous‑régional ou régional[[121]](#footnote-122). L’accent a été mis en permanence sur l’étroite collaboration avec les organisations intergouvernementales, les ONG et les États membres pour renforcer les efforts internationaux visant à accroître les capacités d’application de la propriété intellectuelle et à renforcer le respect de la propriété intellectuelle. La *réunion annuelle de coordination des organisations intergouvernementales,* organisée par l’OMPI, a eu lieu le 7 mars 2023 et a réuni 10 organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de l’application de la propriété intellectuelle et du renforcement du respect de la propriété intellectuelle. En outre, la deuxième *réunion annuelle des associations du secteur privé* a été organisée le 5 juillet 2023. Elle a rassemblé 24 associations du secteur privé qui interviennent dans l’application de la propriété intellectuelle et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle, afin d’échanger des points de vue et de partager des idées sur d’éventuelles activités conjointes. Pour sensibiliser un public plus large, les activités d’information et de sensibilisation ont été étendues et de nouveaux outils ont été développés pour les États membres. Voici quelques exemples de ces activités : i) nouveau jeu en ligne *IP Challenge* pour les enfants âgés de 11 ans et plus[[122]](#footnote-123); ii) premier projet *PI et journalisme citoyen* mis en place en Asie, à Manille, Philippines, en collaboration avec l’Office de propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL), rassemblant au total 48 élèves âgés de 14 à 17 ans; iii) les clubs de PI organisés par l’OMPI et l’ARIPO, ayant fait l’objet d’un essai pilote en 2022, ont réuni 312 élèves âgés de 12 à 18 ans, dans 19 établissements d’enseignement secondaire au Malawi et au Zimbabwe; iv) la version simplifiée de l’Instrument de l’OMPI relatif à la conduite d’enquêtes auprès des consommateurs a été lancée en mars 2023[[123]](#footnote-124); et iv) la deuxième phase de l’essai de déploiement de *l’Instrument de l’OMPI relatif à la conduite d’enquêtes auprès des consommateurs* a été lancée aux Philippines pour faire face au piratage du droit d’auteur. En outre, l’OMPI a aidé les États membres à lancer de nouvelles activités nationales de sensibilisation, par exemple : la production d’une campagne vidéo par le Bureau national du droit d’auteur de la République dominicaine, avec le célèbre chanteur et compositeur Manny Cruz[[124]](#footnote-125).

## Savoirs traditionnels

1. En 2023, les travaux menés par le secteur sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles se sont caractérisés par : i) la fourniture d’informations neutres et axées sur la demande afin de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de législations nationales et régionales; ii) dans le cadre de la réponse de l’OMPI au rapport COVID‑19, soutien au renforcement des capacités et à la sensibilisation des peuples autochtones, des communautés locales et des principaux organismes publics, et renforcement des dialogues et des processus de politique nationale; et iii) organisation du *prix de photographie de l’OMPI*[[125]](#footnote-126) pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales, sur le thème “*Nos vêtements, notre culture, nos histoires”*. En outre, les entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales ont bénéficié d’une formation et d’un mentorat au titre du *Programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l’OMPI sur la propriété intellectuelle destiné aux entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales*[[126]](#footnote-127). L’année 2023 a marqué le lancement du Programme destiné aux entrepreneuses pour la région Europe centrale et États baltes[[127]](#footnote-128) ainsi que le lancement du troisième Programme mondial destiné aux entrepreneuses. La phase de mentorat et de mise en relation du Programme dans les pays andins s’est poursuivie tout au long de l’année. Parallèlement, le *Programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels* a été lancé pour la première fois dans 12 États membres africains en septembre 2023. Ce Programme vise à renforcer les capacités des guérisseurs traditionnels, des instituts de recherche et d’autres parties prenantes à la propriété intellectuelle et aux savoirs médicaux traditionnels. Il est à noter aussi qu’en novembre 2023, l’OMPI a organisé un *Dialogue de haut niveau sur les peuples autochtones, les expressions culturelles traditionnelles et la mode*[[128]](#footnote-129), qui fut l’occasion d’approfondir le dialogue et d’envisager des moyens tournés vers l’avenir pour que les entreprises du secteur de la mode, les peuples autochtones et les groupes ethniques puissent travailler ensemble.

## Organes de l’OMPI

1. Le secteur a appuyé les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). Au cours de la période considérée, l’IGC s’est réuni à deux reprises, à l’occasion de sa quarante‑sixième session du 27 février au 3 mars 2023 et de sa quarante‑septième session du 5 au 9 juin 2023. En plus, un groupe d’experts ad hoc sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles a été organisé le 26 février 2023, avant la quarante‑sixième session de l’IGC, pour traiter de questions juridiques, politiques ou techniques spécifiques. Suite à la demande du comité[[129]](#footnote-130), le Secrétariat a organisé des réunions ad hoc virtuelles d’experts sur les éventuelles exigences de divulgation et des réunions virtuelles sur les systèmes d’information, registres et bases de données de ressources génétiques, de savoirs traditionnels et d’expressions culturelles traditionnelles. En juillet 2023, l’Assemblée générale de l’OMPI a décidé de renouveler le mandat de l’IGC pour l’exercice 2024‑2025. Elle est également parvenue à un accord sur le programme de travail de l’IGC pour 2024 et 2025. Comme l’avaient décidé les États membres de l’OMPI[[130]](#footnote-131), le Secrétariat a commencé les préparatifs de la Conférence diplomatique. Deux réunions se sont déroulées au second semestre 2023. L’IGC s’est réuni lors d’une session spéciale et a adopté un certain nombre de révisions sur des articles de fond. Le comité préparatoire de la conférence diplomatique a approuvé les modalités de la conférence, notamment le projet de règlement intérieur, les dispositions administratives et les clauses finales, ainsi que les dates et le lieu de la conférence (du 13 au 24 mai 2024, au siège de l’OMPI à Genève).

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. *Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence*[[131]](#footnote-132) : les travaux ont continué de porter essentiellement sur une veille jurisprudentielle concernant les questions de propriété intellectuelle et de concurrence dans les pays en développement et les économies émergentes. L’OMPI a renforcé sa connexion au Réseau international de la concurrence, notamment au groupe de travail sur les comportements unilatéraux, en contribuant aux discussions sur les questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle et exprimant un point de vue favorable à la concurrence dans ce domaine. L’OMPI a également renforcé sa collaboration avec l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a participé à un atelier régional pour les agences nationales sur la concurrence dans les pays en transition. L’OMPI a poursuivi ses travaux sur la *propriété intellectuelle, la concurrence et la durabilité* et sur la boîte à outils relative à la concurrence déloyale qui aidera les agences nationales à mieux gérer les comportements liés à la propriété intellectuelle. En outre, des programmes et exposés nationaux ont été organisés sur la concurrence, notamment sur la concurrence déloyale et la propriété intellectuelle pour plusieurs pays.

# Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation

1. Le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation a apporté une assistance sur mesure aux États membres tout au long du processus d’élaboration de leurs stratégies nationales sur la propriété intellectuelle, répondant à leurs objectifs, à leurs besoins et à leurs priorités. Grâce à ses compétences uniques au niveau mondial, le secteur a fourni des conseils, des données et des analyses ainsi que de bonnes pratiques et d’autres orientations individualisées.

## La propriété intellectuelle au service des entreprises et des innovateurs

1. L’accent a été mis continuellement sur les besoins des PME et microentreprises. Dans le cadre du projet sur la *promotion de l’utilisation du système de propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les PME et microentreprises en Amérique centrale et en République dominicaine*, des services spécialisés de soutien à la propriété intellectuelle étaient en cours d’élaboration dans 15 agences de soutien aux PME dans six États membres[[132]](#footnote-133). Cinquante‑quatre membres du personnel de ces agences ont reçu une formation sur la propriété intellectuelle en tant que source de financement[[133]](#footnote-134). Plus de 113 participants : membres du personnel d’institutions intermédiaires, fonctionnaires et entrepreneurs ont assisté aux ateliers sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique. Le personnel de quarante‑neuf PME et microentreprises a été formé et a suivi plus de 160 sessions bilatérales de mentorat au total, animées par des experts locaux. Il est à noter que l’outil de diagnostic en matière de propriété intellectuelle[[134]](#footnote-135) a continué d’aider les entreprises à évaluer elles‑mêmes leurs actifs de propriété intellectuelle. Afin d’être accessible à un plus large public, l’outil de diagnostic a été traduit en albanais, en bulgare, en portugais et en kiswahili. Il a également été adapté au contexte juridique, réglementaire et procédural en vigueur dans les États membres de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (en français) et en Inde (en anglais). En outre, quatre guides sur la propriété intellectuelle au service des entreprises ont été adaptés au contexte juridique, réglementaire et procédural national des États membres intéressés[[135]](#footnote-136). Il convient également de noter que le programme de l’atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle a été organisé et complété pour 170 PME de 28 États membres travaillant dans différents secteurs industriels tels que les technologies vertes, l’agro‑industrie (produits alimentaires et boissons), l’artisanat, le commerce électronique, le franchisage, la production industrielle, les technologies de santé, les biotechnologies et les technologies médicales, l’éducation, l’agriculture, l’intelligence artificielle et l’économie et l’agroalimentaire.
2. Le Programme d’aide aux inventeurs (PAI) a permis à des inventeurs et à des petites entreprises qui ne disposent pas de ressources suffisantes de transformer leurs idées en actifs. En 2023, le PAI a opéré dans neuf États membres[[136]](#footnote-137), où 30 bénéficiaires supplémentaires ont reçu gratuitement l’aide de professionnels des brevets expérimentés pour s’y retrouver dans le processus d’obtention de brevets dans leur propre pays et dans des pays sélectionnés. Depuis sa création, le PAI est venu en aide à 197 inventeurs et PME, dont 52 ont obtenu des brevets. Dans le domaine de l’assistance en matière de brevets, le Programme de rédaction des demandes de brevet s’est concentré sur le renforcement des compétences pratiques des spécialistes de la rédaction de brevets. Depuis 2016, plus de 1300 participants ont été formés dans le cadre du programme. Par ailleurs, la deuxième édition de ce programme s’est tenue en 2023, en collaboration avec la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI). Le programme de formation vise à développer les compétences des nouveaux rédacteurs de brevets tout en constituant une communauté permettant d’augmenter le nombre de ces professionnels en huit mois. La formation a été suivie par 30 participants venant de plus de 20 pays. En outre, deux ateliers régionaux et deux ateliers nationaux ont été organisés[[137]](#footnote-138). Pendant la période considérée, le réseau en ligne des entrepreneurs[[138]](#footnote-139) a fourni des contenus relatifs à la propriété intellectuelle, adaptés aux PME engagées dans le développement de jeux vidéo. Le projet comprenait une série de podcasts avec de petits studios internationaux, des astuces pratiques sur la propriété intellectuelle et une boîte à outils pour commercialiser les jeux vidéo, ainsi que des ateliers sur la propriété intellectuelle, animés par des experts juristes en Amérique latine et aux Caraïbes, dans la région d’Europe centrale et des États baltes et dans la région Asie et Pacifique. Les contenus relatifs aux jeux vidéo ont été diffusés, via le réseau en ligne des entrepreneurs, dans 110 États membres, avec 871 membres rejoignant la communauté LinkedIn de l’OMPI et plus de 1400 téléchargements d’épisodes et de documentation. L’année 2023 a marqué également une étape importante dans le travail mené par l’Organisation pour faire davantage connaître ce qu’est le financement par la propriété intellectuelle. Le *Dialogue sur le financement par la propriété intellectuelle : élargir les horizons sur le financement et la valorisation par la propriété intellectuelle*, organisé en novembre 2023[[139]](#footnote-140), a réuni plus de 2200 personnes venant de plus de 120 pays. La série de rapports intitulée *Débloquer le financement adossé à des titres de propriété intellectuelle : perspectives nationales*, qui relate les expériences des États membres sur le financement par la propriété intellectuelle, en est un autre exemple. Un rapport a été publié sur la Jamaïque[[140]](#footnote-141) en 2023.
3. Le secteur a aidé les États membres à développer des services locaux de soutien à l’innovation et de transfert de technologie, en créant les Centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI). Le programme CATI favorise l’accès aux informations technologiques contenues dans les documents de brevet et les publications scientifiques et techniques, et fournit une assistance et des conseils sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle. En 2023, 93 réseaux nationaux de CATI ont été créés, dont 33 dans des PMA, et 1530 CATI ont été inscrits dans le répertoire des CATI[[141]](#footnote-142). Il existait également quatre réseaux régionaux de CATI pour les États membres de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), pour des pays d’Amérique centrale et la République dominicaine (CATI‑CARD) et pour des pays arabes. Le développement des capacités a continué de renforcer l’impact et la durabilité des CATI grâce à la formation en ligne avec 15 ateliers CATI nationaux et cinq réunions régionales[[142]](#footnote-143).

## Économie et analyse des données

1. Le secteur a préparé des études relatives au développement sur les disparités hommes‑femmes en matière de propriété intellectuelle et sur les hauts lieux de l’innovation, et il a fourni des données de haute qualité sur la propriété intellectuelle pour aider les décideurs à prendre des décisions éclairées. Parmi les réalisations spécifiques aux travaux sur les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle en 2023, citons les suivantes : i) publication d’une étude de développement sur “*Les disparités hommes‑femmes dans le domaine de l’innovation et de la créativité”*[[143]](#footnote-144), ii) améliorations techniques du Dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe[[144]](#footnote-145); et iii) organisation d’une série de séminaires régionaux en ligne sur les disparités hommes‑femmes et les lacunes en matière de diversité dans le domaine de la propriété intellectuelle[[145]](#footnote-146), en collaboration avec Invent Together. En outre, des conseils techniques axés sur la demande et le développement ont été fournis en ce qui concerne l’Indice mondial de l’innovation, dans l’objectif : i) d’améliorer la disponibilité des données sur l’innovation; ii) d’évaluer les performances des pays en matière d’innovation afin d’alimenter les stratégies d’innovation et de propriété intellectuelle, et d’élaborer les politiques en matière d’innovation et de propriété intellectuelle. Pour ce faire, plus de 50 réunions au total se sont tenues sur place ou en ligne en 2023.

## Institut judiciaire de l’OMPI

1. L’Institut judiciaire de l’OMPI a coordonné les efforts de l’OMPI visant à aider les magistrats des pays en développement et des PMA à remplir leur rôle qui est essentiel pour un règlement efficace des litiges en matière de propriété intellectuelle. L’échange d’expériences et de bonnes pratiques a été possible : i) lors du Forum annuel de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle[[146]](#footnote-147), organisé sous forme hybride et réunissant plus de 360 juges venant de 101 pays et de quatre tribunaux régionaux; ii) lors du Cours magistral sur la détermination des droits de propriété intellectuelle qui a permis un échange entre 31 juges expérimentés venant de 21 pays sur les expériences et les évolutions de la jurisprudence en matière de brevets, et iii) lors d’une série de webinaires pour juges favorisant un échange sur des affaires marquantes et sur les nouvelles évolutions concernant les licences obligatoires. Plus des deux tiers des juges ayant participé à ces trois événements sont originaires de pays en développement et de PMA. Un soutien personnalisé au renforcement des capacités visant à accroître les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences pertinentes des juges a également été fourni, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et autres autorités compétentes, et conformément aux recommandations du Plan d’action pour le développement. En réponse aux demandes reçues, l’OMPI a appuyé des programmes de formation judiciaire dans quatre États membres[[147]](#footnote-148). En outre, des formations judiciaires régionales et sous‑régionales ont été dispensées dans les pays d’Afrique francophone, dans les États baltes et dans les pays lusophones. Au cours de la période considérée, le secteur a élaboré les ressources judiciaires suivantes : i) *Guide international sur la gestion des litiges en matière de brevets dans le monde entier*[[148]](#footnote-149)*;* ii)*Série Référentiels sur la propriété intellectuelle*[[149]](#footnote-150) et iii) le dernier volume de la *Collection OMPI des jugements les plus déterminants en matière de propriété intellectuelle*[[150]](#footnote-151)*.* Parallèlement, des mesures ont été prises pour améliorer WIPO Lex[[151]](#footnote-152). Les collections de lois, traités et jugements de WIPO Lex demeurent la source d’informations juridiques sur la propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et celle qui fait le plus autorité, disponible sur le Web. En 2023, WIPO Lex a ajouté 406 nouvelles lois de 66 pays. Fin 2023, la base de données contenait plus de 17 000 lois, couvrant les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de propriété intellectuelle de 201 juridictions, ainsi que 236 traités de propriété intellectuelle, y compris les 26 traités administrés par l’OMPI. La collection de jugements de WIPO Lex s’est élargie pour inclure les principales décisions en matière de propriété intellectuelle de l’Union européenne et de cinq autres États membres[[152]](#footnote-153), portant ainsi sa couverture à 35 systèmes juridiques.

## Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI

1. Le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI propose des méthodes extrajudiciaires de règlement des litiges, qui sont rapides et économiques (méthodes ADR) telles que les procédures de médiation, d’arbitrage, d’arbitrage accéléré et d’expertise, qui permettent aux parties privées de régler efficacement leurs litiges commerciaux, nationaux ou transfrontières. Pendant la période considérée, le Centre est intervenu dans le règlement de près de 680 litiges, 51% des parties représentant des PME : jeunes entreprises, créateurs et innovateurs, dont un grand nombre venait de pays en développement et de PMA. Pour faire mieux connaître le règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle, plus de 20 sessions de formation en ligne ont été organisées, avec plus de 4300 participants venant de pays en développement et de PMA. Le Centre a fourni également une assistance informatique aux bureaux du droit d’auteur et aux tribunaux de pays en développement et de PMA, notamment en Afrique et en Amérique latine, pour que les réunions puissent se dérouler en ligne. Par ailleurs, des sessions individuelles se sont tenues en ligne pour les utilisateurs potentiels de services de règlement extrajudiciaire des litiges. Plus de 120 sessions ont été réservées par des utilisateurs de 45 États membres. Il est à noter également que le groupe WIPO ADR Young, qui propose un forum de réseautage et de formation pour les jeunes professionnels œuvrant dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la résolution des litiges, comprend désormais 1300 membres dans une centaine de pays[[153]](#footnote-154).

## Projets intégrés du Plan d’action pour le développement

1. On trouvera ci‑dessous les éléments phares du travail effectué en liaison avec les projets du Plan d’action pour le développement :
2. *Accès à des bases de données spécialisées et appui* : des activités de formation et de sensibilisation sur les droits de propriété intellectuelle, l’information en matière de brevets, les stratégies et techniques de recherche en matière de brevets, ainsi que sur les bases de données sur la technologie, ont été intégrées dans le programme habituel d’activités proposées aux CATI et à leurs partenaires. L’échange d’expériences et de bonnes pratiques entre les CATI a été encouragé par cinq conférences régionales[[154]](#footnote-155), ainsi que par la plateforme de partage des connaissances eTISC[[155]](#footnote-156), qui comptait près de 1300 membres inscrits fin 2023. Les rapports sur les bases de données de brevets[[156]](#footnote-157), au sein de la plateforme WIPO INSPIRE[[157]](#footnote-158), sont désormais au nombre de 46, contribuant à la mise en œuvre des recommandations nos 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Fin 2023, le répertoire des CATI comprenait les coordonnées et les informations relatives aux services fournis par 1536 CATI. La page Web dédiée aux CATI[[158]](#footnote-159) a été visitée par 81 595 utilisateurs individuels, donnant accès à des informations sur diverses ressources destinées à soutenir le développement des connaissances et des compétences. La nouvelle plateforme de gestion des projets et des performances des CATI[[159]](#footnote-160) a été déployée dans d’autres pays où se trouvent des CATI. En outre, les programmes de l’OMPI *Accès à la recherche pour le développement et l’innovation (*ARDI*)* et *Accès à l’information spécialisée en matière de brevets* (ASPI) ont contribué à la réalisation de la recommandation n° 8 du Plan d’action pour le développement. En 2023, le programme ARDI a fourni un accès gratuit ou à faible coût à plus de 55 000 contenus académiques et professionnels évalués par les pairs, y compris des revues, des livres et d’autres ressources évaluées par des pairs. Le programme est toujours membre du partenariat Research4Life (R4L) avec les programmes administrés par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), qui ont offert des contenus dans leurs domaines spécialisés respectifs. Les programmes R4L ont donné accès à plus de 200 000 ressources dans les cinq programmes associés des agences des Nations Unies à plus de 11 500 institutions enregistrées, qui pouvaient accéder à tous les programmes R4L. Le programme ASPI a offert un accès gratuit ou à faible coût à des services commerciaux de bases de données sur les brevets auprès de neuf grands fournisseurs de bases de données sur les brevets qui proposaient des outils avancés et sophistiqués pour rechercher et analyser les informations techniques contenues dans les documents de brevet. En 2023, 81 institutions utilisaient activement l’ASPI.
3. *Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets* : le développement d’analyses de brevets et la rédaction de rapports sur le paysage des brevets ont été lancés dans le cadre de ce projet, qui répond aux recommandations nos 19, 30 et 31 du Plan d’action pour le développement. Dans ce contexte, 18 rapports sur le paysage des brevets relatifs aux technologies ont été commandés, notamment dans les domaines de la santé, du changement climatique et de l’environnement[[160]](#footnote-161). Des cartographies de brevets ont été publiées en 2023 sur les vaccins et les produits thérapeutiques contre la COVID‑19[[161]](#footnote-162) et sur le graphite et l’ilménite. En outre, un recueil a répertorié plus de 250 cartographies sur diverses technologies, provenant d’autres organisations. Des directives méthodologiques pour l’élaboration de ces rapports figurent également dans les *orientations pour la rédaction des cartographies de brevets*, un *manuel sur l’utilisation d’outils open‑source aux fins de l’analyse des brevets* et un *manuel sur l’analyse des brevets.* Dans cet esprit, le didacticiel électronique sur l’utilisation de l’information en matière de brevets a été mis à disposition sous la forme d’un cours d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI (DL‑177)[[162]](#footnote-163). En outre, le portail d’accès au registre des brevets[[163]](#footnote-164), qui vise à fournir des informations sur les registres de brevets en ligne, les bulletins de brevets et les informations relatives à la situation juridique issues de plus de 200 systèmes juridiques et collections d’informations en matière de brevets, a enregistré 11 184 visiteurs individuels et 728 téléchargements au format PDF de ses documents sur les systèmes juridiques.
4. *Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique* : les guides pratiques sur l’identification[[164]](#footnote-165) et l’utilisation[[165]](#footnote-166) des inventions figurant dans le domaine public ont été assortis d’outils permettant de recueillir et d’analyser les données pour : i) évaluer une initiative de développement d’un nouveau produit; et ii) appuyer la prise de décisions pour le développement de nouveaux produits et services fondés sur les inventions qui sont dans le domaine public. Ces outils font partie d’une boîte à outils utilisée dans un processus par étapes pour le développement de nouveaux produits. Le développement de la boîte à outils et d’une méthode modulaire de formation mixte avec des supports de formation associés s’inscrit dans le projet en cours pour le Plan d’action pour le développement, intitulé *Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public*.
5. *Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition* :un manuel et une boîte à outils[[166]](#footnote-167) visant à évaluer les besoins en formation dans les domaines liés au transfert de technologie ont été élaborés. Ils ont permis d’inventorier les chaînes de valeur de l’innovation, y compris les bailleurs de fonds, les développeurs, les gestionnaires et les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les institutions de soutien associées, telles que les CATI, ainsi que les relations entre eux, pour : i) identifier les lacunes en matière de qualifications et de compétences et ii) concevoir des programmes de formation efficaces pour les individus et les institutions au niveau national.
6. *Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs* : le modèle national de politique en faveur de la propriété intellectuelle destiné aux universités et instituts de recherche du Panama, ainsi que le guide visant à la personnaliser ont été arrêtés et transmis à la Direction générale de l’enregistrement de la propriété industrielle (DIGERPI) du Ministère panaméen de l’industrie et du commerce (MICI). La réunion de lancement avec les responsables panaméens de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie a eu lieu en octobre 2023 sous forme hybride. La Base de données de l’OMPI sur les politiques de propriété intellectuelle comprend plus de 692 exemples de politiques, guides, modèles et accords de propriété intellectuelle venant d’instituts universitaires et de recherche du monde entier. Certains de ces exemples sont des directives ou références pour la coopération Nord‑Sud et/ou pour une commercialisation et un transfert de connaissance responsables. Les pages Web de l’OMPI sur le transfert de technologie ont connu également une croissance considérable en 2023, avec une hausse du nombre de visiteurs individuels de 52%, passant de 53 262 en 2022 à 80 885. Le nombre de vues a bondi également, d’environ 104%, passant de 71 567 à 146 269.
7. *Renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous‑régional et régional :* en 2023, l’OMPI a mis en œuvre une approche renouvelée avec la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Les objectifs majeurs de cette approche sont les suivants : i) mieux aligner les stratégies nationales de propriété intellectuelle sur les objectifs de développement économique des États membres et sur les écosystèmes créatifs et d’innovation; ii) s’assurer que les conseils de fond et stratégiques prodigués par l’OMPI aux États membres donnent lieu à des stratégies de haute qualité répondant aux circonstances, priorités et besoins nationaux; et iii) accroître les connaissances des États membres et des décideurs sur la valeur et l’impact des stratégies nationales de propriété intellectuelle, notamment par une analyse de tendances, des meilleures pratiques et de l’efficacité. En 2023, l’équipe chargée des stratégies nationales de propriété intellectuelle a travaillé en étroite collaboration et coordination avec les Divisions régionales du Secteur du développement régional et national, ainsi qu’avec d’autres secteurs de l’OMPI, afin de fournir un soutien et des conseils renforcés aux États membres sur plus de 20 stratégies nationales de propriété intellectuelle. La *Méthodologie de l’OMPI concernant l’élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle*[[167]](#footnote-168), créée dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement, a continué d’offrir une approche souple et facilement personnalisable pour soutenir le processus de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
8. La *propriété intellectuelle et l’économie informelle*, ainsi que l’ouvrage correspondant, “*The Informal Economy in Developing Nations – Hidden Engine of Innovation?*”[[168]](#footnote-169), copublié avec Cambridge University Press, ont continué à susciter une grande attention de la part des décideurs politiques et des universitaires. L’économie informelle représente une part importante de la production et de l’emploi dans de nombreux pays en développement mais on en sait encore très peu sur ce moteur caché de l’innovation. L’étude précitée répond à des questions essentielles telles que les suivantes : *comment l’innovation se produit‑elle dans l’économie informelle? Comme s’étend‑elle? Qui en sont les principaux acteurs et quels en sont ses effets? Qu’est‑ce qui empêche le secteur informel de se développer? Comment l’innovation dans le secteur informel peut‑elle se mesurer* *dans les pays en développement? Quelles politiques pourraient favoriser l’innovation dans le secteur informel et améliorer ses impacts?* Ce projet du Plan d’action pour le développement et cet ouvrage ont continué d’encourager d’autres travaux sur ce sujet crucial mais trop peu étudié, notamment dans les milieux politiques, par exemple au sein de l’Union africaine, et dans les plans d’innovation nationaux en Afrique, en Asie du Sud‑Est et en Amérique latine. En 2023, cet ouvrage a figuré dans le *Handbook of Innovation and Regulation* (éditions Edward Elgar) et a été largement utilisé pour la rédaction d’un chapitre sur ce sujet dans le *Handbook of Innovation Indicators and Measurement*, publié par Fred Gault, Anthony Arundel et Erika Kraemer‑Mbula (éditions Edward Elgar).
9. *Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l’enseignement et de la formation professionnelle sur les droits de propriété intellectuelle*[[169]](#footnote-170) : l’Institut judiciaire de l’OMPI, en collaboration avec l’Académie de l’OMPI et d’autres secteurs d’activité de l’Organisation, a continué d’étoffer son offre pour aider les autorités judiciaires nationales et régionales à remplir leur rôle en assurant un écosystème de propriété intellectuelle équilibré et efficace, notamment dans les pays en développement et les PMA. Plus précisément, le projet a été intégré dans un programme de formation continue à l’intention du corps judiciaire[[170]](#footnote-171), coordonné par l’Institut judiciaire de l’OMPI. En 2023, l’OMPI a engagé des collaborations avec la Mongolie, la Pologne et l’Ukraine pour mettre en place des programmes de formation continue à l’intention du corps judiciaire.
10. Le projet intitulé *Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* a été réalisé avec succès au Mexique, en Ouganda, à Oman et au Pakistan en décembre 2022. Les résultats de ce projet, notamment des informations sur le *Programme de mentorat de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle à l’intention des inventrices* et une série de récits sur des inventrices, sont disponibles sur la page Web du projet[[171]](#footnote-172). Lors de sa trentième session, le comité a examiné le rapport d’achèvement[[172]](#footnote-173) et le rapport d’évaluation[[173]](#footnote-174) du projet et il a demandé au Secrétariat de continuer à intégrer les travaux effectués au titre de ce projet, en particulier le programme de mentorat, dans son travail régulier. Le comité a également demandé au Secrétariat d’évaluer les futurs travaux à engager dans ce domaine et à en rendre compte au comité en temps utile. Le comité examinera donc lors de la présente session le *Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : activités internes et externes, orientation stratégique.*

## Projets en cours du Plan d’action pour le développement

1. Le secteur a été chargé de la mise en œuvre des projets en cours du Plan d’action pour le développement suivants :
2. *Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d’une méthodologie pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle :* les principales réalisations de 2023 sont notamment les suivantes : i) recrutement d’une personne chargée de projet; ii) consolidation des données requises provenant des États membres bénéficiaires, à savoir El Salvador et le Bhoutan; et iii) achèvement du projet de méthodologie du projet.
3. *Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public :* la mise en œuvre du projet s’est terminée en décembre 2023. Le projet avait pour objectif de doter le personnel des CATI, les chercheurs et les entrepreneurs en général d’outils pratiques de recueil et d’analyse des données pour évaluer une nouvelle initiative sur le développement de produits et appuyer la prise de décisions concernant le développement de nouveaux produits et services fondés sur des inventions tombées dans le domaine public. Ces outils pratiques font partie d’une boîte à outils complétant les concepts et les processus présentés dans deux guides développés dans le cadre d’un projet intégré au Plan d’action pour le développement : i) *Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs* (2020)[[174]](#footnote-175); et ii) *Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs* (2020)[[175]](#footnote-176). Pendant la période de référence, un ensemble de supports de formation correspondant a été mis au point, constituant la base d’une méthode de formation mixte modulaire[[176]](#footnote-177). Des séminaires pilotes utilisant les nouveaux supports de formation ont été organisés dans les réseaux CATI de Malaisie et des Philippines, pendant une période de sept semaines, en ligne. Les retours fournis pendant la formation pilote permettront d’identifier les améliorations à apporter à cette formation et aux futures formations destinées aux CATI. Lors de la présente session, le comité examinera le rapport d’achèvement du projet[[177]](#footnote-178).

# Secteur administration, finances et gestion

1. Le Secteur administration, finances et gestion a défini les bases nécessaires pour obtenir des résultats efficaces dans l’ensemble de l’OMPI. En 2023, le thème intersectoriel du développement a continué d’être intégré dans tous les piliers stratégiques de l’OMPI conformément au Programme de travail et budget pour 2022‑2023, avec des liens évidents entre le travail de l’Organisation et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Tout au long de l’exercice biennal, l’Organisation a élargi l’éventail de ses projets et initiatives d’assistance technique et de renforcement des capacités axés sur l’impact et menés sur le terrain, notamment via un plus grand nombre de partenariats, pour aider les États membres à exploiter le potentiel de l’innovation et de la créativité. Il a été également envisagé d’élargir au maximum la portée de ces initiatives sur le terrain et leur impact sur le développement, en mettant davantage l’accent sur les responsabilités concernant les résultats. La mise en œuvre de l’ensemble de mesures en réponse à la COVID‑19 s’est accélérée en 2023, plus de 25% des États membres de l’OMPI ayant bénéficié de ces mesures pendant l’exercice biennal.

## Projets intégrés relevant du Plan d’action pour le développement

1. *Amélioration du cadre de gestion de l’OMPI axé sur les résultats* : le projet a donné lieu à une série de discussions sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le contexte du CDIP. Ces discussions ont abouti à l’adoption de la *proposition dite “espagnole” ou proposition en six points sur l’assistance technique*, lors de la dix‑huitième session du comité. Cette proposition invitait le Secrétariat à prendre une série de mesures, qui ont été mises en œuvre comme indiqué dans un rapport présenté à la vingt‑quatrième session du CDIP. Lors de cette session, le comité a décidé que les discussions futures relatives à l’assistance technique fournie par l’OMPI se poursuivraient au titre du point de l’ordre du jour intitulé “*Assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement”*. Lors de sa trente‑neuvième session, sous ce point de l’ordre du jour, le CDIP a examiné la *proposition du groupe des pays africains pour une évaluation extérieure indépendante de l’assistance technique de l’OMPI fournie dans le domaine de la coopération pour le développement*[[178]](#footnote-179). Le comité a demandé au Secrétariat de préparer le projet de mandat pour cet examen[[179]](#footnote-180), lequel a été adopté lors de la trentième session du CDIP. Lors de la même session, le comité a approuvé une version révisée du document sur la poursuite des webinaires[[180]](#footnote-181), présentant la stratégie du Secrétariat pour l’organisation de webinaires sur l’assistance technique à partir de 2024. Lors de sa trente et unième session, le comité a examiné la *Compilation des thèmes proposés par le Secrétariat pour les futurs webinaires consacrés à l’assistance technique* et s’est félicité des deux thèmes proposés pour les webinaires : i) *Assistance technique et renforcement des capacités orientés vers des objectifs précis : facteurs de succès et enseignements tirés;* et ii) *Assistance technique virtuelle et renforcement des capacités : regard critique sur les avantages et les limites*[[181]](#footnote-182)*.*

# Bureau du Directeur général

1. Le Bureau du Directeur général s’est concentré sur la direction stratégique globale et la coordination du travail de l’Organisation. Ce faisant, il a introduit des politiques favorisant une culture interne dynamique et inclusive donnant au personnel de l’OMPI les moyens de travailler efficacement, en collaboration et de manière innovante. Au cours de la période de référence, l’accent a été mis en particulier sur les échanges réguliers et ciblés avec les États membres afin de diffuser des informations et de recueillir des commentaires sur les activités de l’Organisation pour renforcer la transparence. Par ailleurs, une nouvelle politique sur l’égalité entre les sexes a été développée pour que l’Organisation puisse intégrer les aspects correspondants dans tous ses domaines de travail.

ACTUALITÉS ET MÉDIAS

1. Tout au long de l’année 2023, une série d’activités ont été entreprises pour sensibiliser sur l’importance de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement. Une approche narrative, fondée sur le principe “montrer, ne pas dire”, a été utilisée pour illustrer la manière dont la propriété intellectuelle favorise le développement. En 2023, l’accent a été mis sur l’impact humain et positif des activités de développement de l’OMPI, notamment de nombreuses activités approuvées via le CDIP. Cette approche a donné naissance à la page Web *La propriété intellectuelle en action* où l’on peut trouver des vidéos et des articles sur les bénéficiaires des programmes de l’OMPI dans le monde entier. Plus de 260 vidéos ont été produites, environ la moitié des acteurs se trouvant dans des pays en développement qui utilisent la propriété intellectuelle pour transformer les vies et les communautés. Les contenus sur les réseaux sociaux ont également été adaptés afin de souligner l’importance de la propriété intellectuelle pour promouvoir l’innovation dans les pays et les communautés en développement, grâce à une approche centrée sur la population. La présence de l’OMPI sur les réseaux sociaux et dans la presse mondiale s’est rapidement renforcée au cours de l’année, avec plus de 500 000 abonnés recensés sur les réseaux sociaux, ce qui témoigne d’un intérêt mondial croissant pour l’OMPI et l’utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et culturelle des pays.

## Déontologie et intégrité

1. Le Bureau de la déontologie de l’OMPI a aidé le Directeur général à assurer la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l’OMPI en matière de déontologie en vue de renforcer l’intégrité, le respect des règles de déontologie et l’éthique dans la conduite des activités de l’Organisation. Afin d’aider le personnel de l’OMPI à comprendre quelles sont ses responsabilités en matière d’éthique et de promouvoir une culture éthique à l’échelle de l’organisation, un cours obligatoire sur la déontologie et l’intégrité a continué de lui être proposé. En plus, le Bureau de la déontologie a réexaminé et restructuré le *processus de déclaration de situation financière et de déclaration d’intérêts.* Il s’agit de l’outil principal visant à aider le personnel, en particulier le personnel de haut niveau et les personnes travaillant dans le domaine des achats, à comprendre où ils pourraient rencontrer un conflit d’intérêts. Lorsqu’un conflit est identifié, le personnel est conseillé sur la manière de l’éliminer ou de l’atténuer dans l’intérêt de l’Organisation[[182]](#footnote-183). Fin 2023, le Bureau de la déontologie a diffusé un questionnaire pour connaître les avis du personnel sur ce processus. Les personnes qui y ont répondu ont estimé que la plateforme interne en ligne était facile à utiliser. Elles ont déclaré apprécier le traitement automatique de l’enquête et l’assistance apportée par le Bureau de déontologie pour préparer les déclarations. Le Bureau de déontologie, avec l’aide du Bureau du conseiller juridique et avec l’approbation de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), a mis à jour la *Politique de protection contre les représailles* (appelée couramment “politique sur les lanceurs d’alertes”). Parallèlement, les cadres, le personnel et d’autres types de personnel ont continué de bénéficier de conseils et d’orientations confidentiels. Enfin, le Bureau de la déontologie a poursuivi activement son engagement auprès du Réseau de déontologie des organisations multilatérales[[183]](#footnote-184).

## Supervision interne

1. Les initiatives de supervision interne ont aidé l’Organisation à atteindre ses objectifs en renforçant la responsabilité, la conformité, l’optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance. En 2023, suite à une demande du CDIP[[184]](#footnote-185), la Division de la supervision interne de l’OMPI a apporté un soutien technique et l’assurance qualité nécessaires à la conduite de l’évaluation de l’impact du projet du Plan d’action pour le développement intitulé *Propriété intellectuelle et développement socioéconomique.* L’évaluation comprend deux phases complémentaires de la mise en œuvre du projet entre 2012 et 2018, tenant dûment compte de la date d’achèvement du projet et du contexte de chaque pays bénéficiaire. L’objectif global de l’évaluation était de mesurer les impacts volontaires et involontaires du projet dans les pays bénéficiaires, en s’attachant plus particulièrement aux enseignements tirés sur les conditions permettant ou empêchant les impacts visés. Le CDIP a examiné le rapport d’évaluation de l’impact[[185]](#footnote-186) lors de sa trente et unième session et il s’est félicité des résultats obtenus tout au long du projet ainsi que de l’utilité du rapport pour évaluer l’impact à long terme du projet sur les bénéficiaires et sa pérennité.

## Intégration du principe d’égalité des sexes

1. En 2023, l’OMPI a élaboré une nouvelle politique en matière d’égalité des sexes[[186]](#footnote-187) dans le cadre d’un vaste processus de consultation. Cette politique succède à la première politique de l’OMPI sur l’égalité des sexes, qui avait été diffusée en 2014, et contribue à la mise en œuvre du Plan d’action sur la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes pour la période 2022‑2026. Cette politique définit le cadre des travaux menés par l’OMPI sur l’égalité des sexes au sens large. Elle répond à deux objectifs principaux : i) renforcer l’intégration du principe d’égalité des sexes dans les milieux institutionnels et permettre à l’OMPI d’intégrer des aspects de ce principe dans tous ses domaines de travail; et ii) favoriser une culture interne inclusive et diversifiée et faire avancer l’égalité à tous les grades et à tous les niveaux. Le premier objectif sera atteint par un renforcement et un partage des connaissances sur l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, tout en continuant à intégrer des considérations d’égalité des sexes dans toutes les fonctions. Le deuxième objectif sera atteint si l’on s’attache activement à attirer du personnel représentant la diversité, avec un équilibre entre hommes et femmes, et si l’on offre un environnement de travail répondant à des politiques inclusives et respectant l’égalité des sexes. Grâce à la fois à des mesures ciblées et intégrées, l’OMPI établira des structures, processus et initiatives favorisant l’intégration tout en comblant l’écart entre hommes et femmes pour l’accès à des droits et des opportunités.

## Programme pour les jeunes experts

1. Le Programme de l’OMPI pour les jeunes experts (YEP)[[187]](#footnote-188), lancé en 2022, visait à former la prochaine génération de dirigeants mondiaux de la propriété intellectuelle afin de contribuer à la création d’écosystèmes d’innovation dans le monde. Ce programme de deux ans qui se déroule à l’OMPI expose aux jeunes à haut potentiel, en particulier à celles et ceux des pays en développement et des PMA, ainsi que des pays à économies en transition, les aspects techniques et politiques de la propriété intellectuelle. Il comprend également un programme structuré de mentorat pour chaque jeune expert, ainsi que des possibilités régulières de mise en réseau avec des dirigeants et des cadres supérieurs de l’OMPI. Après une première année réussie, un deuxième groupe de jeunes experts de différents pays en développement a rejoint le programme de deux ans en 2023. Les jeunes experts sélectionnés dans les deux groupes ont été affectés à des missions en fonction des besoins et des priorités de l’organisation et sur la base du profil et de l’intérêt exprimé par les candidats. Tout au long de l’année, les jeunes sélectionnés ont été exposés à une vaste expérience de travail à l’OMPI, axée sur l’apprentissage sur le lieu de travail dans différents secteurs de l’OMPI. L’OMPI attend des jeunes experts qu’ils apportent des idées et des expériences nouvelles à l’OMPI et qu’ils partagent les valeurs, la passion et le dévouement nécessaires à la réalisation de la mission de l’Organisation, à savoir contribuer à l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Un appel à candidatures pour un troisième groupe de jeunes experts a été lancé en septembre 2023.

# Conclusion

1. Dans sa quête visant à stimuler l’innovation et la créativité pour un avenir meilleur, l’OMPI a pris en considération les impératifs figurant dans le Plan stratégique à moyen terme, tout en veillant à ce que les impératifs figurant dans le Plan d’action pour le développement continuent d’être intégrés dans l’ensemble des secteurs de l’OMPI. Pendant toute l’année 2023, l’Organisation a accompagné les États membres dans leurs efforts pour que la propriété intellectuelle soit utilisée comme un outil pour aider les innovateurs, créateurs, entreprises et communautés du monde entier à transformer leurs idées en produits et services commercialisables. En outre, en adoptant sept nouveaux projets du Plan d’action pour le développement, l’Organisation a réussi à faire face aux circonstances et à répondre aux besoins actuels des États membres en matière de développement.

[Les annexes suivent]

# Liens entre les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement et les résultats escomptés de l’OMPI pour la période 2022‑2026

|  |  |
| --- | --- |
| ***Recommandation n° 1\*[[188]](#footnote-189)*** | ***Liens avec les résultats escomptés[[189]](#footnote-190)*** |
| L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.5 Amélioration de l’infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 2*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Fournir une assistance complémentaire à l’OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d’autres fonds de contributions volontaires au sein de l’OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l’exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 3\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d’assistance technique de l’OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l’accent sur l’initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d’enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l’opinion publique à la propriété intellectuelle. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 4\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 5*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l’ensemble des activités d’assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l’activité a été mise en œuvre. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 6\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Le personnel et les consultants chargés de l’assistance technique au sein de l’OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d’intérêts potentiels. L’OMPI établira une liste des consultants chargés de l’assistance technique au sein de l’OMPI et la diffusera largement auprès des États membres. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d’agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. |
| ***Recommandation n° 7\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier aux PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l’interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 8*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu’à leurs organismes régionaux et sous‑régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d’accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 9*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d’assistance technique, afin de réduire la fracture numérique. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 10*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l’efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l’intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous‑régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 11\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l’OMPI. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 12\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l’OMPI portant sur les questions de fond et l’assistance technique, conformément au mandat de l’Organisation. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 13\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’assistance législative de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 14\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Dans le cadre de l’accord entre l’OMPI et l’OMC, l’OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l’exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l’utilisation des marges de manœuvre prévues par l’Accord sur les ADPIC. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 15\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Les activités d’établissement de normes doivent :   * être exhaustives et réalisées à l’initiative des membres; * prendre en considération les différents niveaux de développement; * établir un équilibre entre les coûts et les avantages; * constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l’ensemble des États membres de l’OMPI ainsi que les points de vue d’autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et * être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l’OMPI. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 16\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 17\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Dans ses activités, notamment en matière d’établissement de normes, l’OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 18\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l’élaboration éventuelle d’un ou plusieurs instruments internationaux. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 19\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l’OMPI, pour faciliter davantage l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l’innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l’OMPI. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 20*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir les activités d’établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l’OMPI, y compris l’élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d’aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 21\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon les besoins, avant d’entreprendre toute nouvelle activité normative, dans le cadre d’un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d’experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 22*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Les activités d’établissement de normes de l’OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l’intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.  Le Secrétariat de l’OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités normatives, selon les besoins et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que :  a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle; b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence;  c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle;  d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres; et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 23*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l’innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 24*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI, dans le cadre de son mandat, d’étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI), en prenant aussi en considération l’importance du Fonds de solidarité numérique (FSN). | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 25*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d’en tirer profit, le cas échéant. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 26*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Encourager les États membres, en particulier les pays développés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche‑développement des pays en développement, en particulier des PMA. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 27*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d’un organe compétent de l’OMPI, des discussions axées sur l’importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d’aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l’utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.1 Intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les activités de l’OMPI.  4.5 Amélioration de l’infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 28*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays développés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 29*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d’un organe approprié de l’OMPI. | 2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 30*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| L’OMPI devrait coopérer avec d’autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d’accéder à l’information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d’en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs. | 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle.  3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 31*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s’agissant par exemple de demander à l’OMPI de faciliter l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |
| ***Recommandation n° 32*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Ménager au sein de l’OMPI la possibilité d’échanger des informations et des données d’expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité.  2.4 Interactions et partenariats efficaces avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 33*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’élaborer un mécanisme efficace d’examen et d’évaluation annuel, en vue d’analyser l’ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l’assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces. |
| ***Recommandation n° 34*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Afin d’aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l’OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l’économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d’emplois. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.4 Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| ***Recommandation n° 35\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l’incidence économique, sociale et culturelle de l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 36*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Échanger des données d’expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. |
| ***Recommandation n° 37\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| À la demande des États membres et selon leurs instructions, l’OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement. | 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l’OMPI.  3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 38*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Renforcer la capacité de l’OMPI d’évaluer objectivement les incidences des activités de l’Organisation sur le développement. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 39*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement. |
| ***Recommandation n° 40*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Demander à l’OMPI d’intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l’OMS, l’ONUDI, l’UNESCO et d’autres organisations internationales compétentes, notamment l’OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l’application de programmes de développement. | 1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d’amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.  2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 41*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Effectuer une étude des activités d’assistance technique de l’OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement. | 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres. |
| ***Recommandation n° 42\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l’OMPI, conformément à ses critères concernant l’admission et l’accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l’ordre du jour. | 2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle. |
| ***Recommandation n° 43*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Examiner comment améliorer le rôle de l’OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l’exécution de projets relatifs à la fourniture d’une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d’une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l’OMPI en cours. | 3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux. |
| ***Recommandation n° 44\**** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Compte tenu de la nature de l’OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu’institution spécialisée de l’Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d’établissement de normes dans l’Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d’une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d’ordre du jour et de programme. | 2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.  2.2 L’OMPI rassemble la communauté internationale afin d’anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l’innovation et la créativité. |
| ***Recommandation n° 45*** | ***Liens avec les résultats escomptés*** |
| Replacer l’application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l’intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l’article 7 de l’Accord sur les ADPIC, “la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l’innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l’avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d’une manière propice au bien‑être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d’obligations”. | 2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.  4.2 Mise en place d’écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de création dans les États membres.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. |

[L’annexe II suit]

# Liste des projets du Plan d’action pour le développement en 2023

|  |  |
| --- | --- |
| ***Projets achevés et évalués du Plan d’action pour le développement (40)*** | |
| 1. | Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement |
| 2. | Base de données d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP‑TAD) |
| 3. | Accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase I |
| 4. | Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (propriété intellectuelle DMD) |
| 5. | Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle |
| 6. | Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces |
| 7. | Structure d’appui à l’innovation et au transfert de technologie à l’intention des institutions nationales |
| 8. | Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs de propriété intellectuelle aux niveaux national, sous‑régional et régional |
| 9. | La propriété intellectuelle et le domaine public |
| 10. | Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence |
| 11. | La propriété intellectuelle, les technologies de l’information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l’accès aux savoirs |
| 12. | Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets |
| 13. | Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l’OMPI aux fins du suivi et de l’évaluation des activités de développement |
| 14. | Renforcement des capacités d’utilisation des informations techniques et scientifiques axées sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement |
| 15. | Propriété intellectuelle et création de marques de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA |
| 16. | Les brevets et le domaine public |
| 17. | Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux |
| 18. | Propriété intellectuelle et économie informelle |
| 19. | Accès à des bases de données spécialisées et appui – Phase II |
| 20. | Création de “jeunes” académies nationales de propriété intellectuelle – Phase II |
| 21. | Propriété intellectuelle et développement socioéconomique |
| 22. | Élaboration d’instruments permettant d’accéder à l’information en matière de brevets – Phase II |
| 23. | Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national pour gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organisations de gestion collective du droit d’auteur |
| 24. | Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs |
| 25. | Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle |
| 26. | Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays d’Afrique centrale |
| 27. | Renforcement de la coopération Sud‑Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés |
| 28. | Propriété intellectuelle et gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) |
| 29. | Renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – Phase II |
| 30. | Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – Phase II |
| 31. | Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays d’Afrique centrale – Phase II |
| 32. | Coopération avec les établissements de formation judiciaire dans le domaine du développement et de l’enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés |
| 33. | Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d’autres pays en développement |
| 34. | Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique |
| 35. | Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition |
| 36. | Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels |
| 37. | Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies |
| 38 | Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle |
| 39 | Propriété intellectuelle, tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle |
| 40 | Droit d’auteur et diffusion de contenu dans l’environnement numérique |
| ***Projets du Plan d’action pour le développement en cours de mise en œuvre en décembre 2023 (8)*** | |
| 1. | Recenser et utiliser les inventions tombées dans le domaine public |
| 2. | Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique |
| 3. | Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union Économique et Monétaire Ouest‑Africaine (UEMOA) |
| 4. | Promotion de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l’ère du numérique |
| 5. | Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d’une méthode pour l’élaboration d’évaluations d’incidence sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle |
| 6. | Renforcement du pouvoir des petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaboration de stratégies pour soutenir les indications géographiques ou les marques collectives dans la période postérieure à l’enregistrement |
| 7. | Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels – Phase II |
| 8. | Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles au moyen de l’innovation et de la propriété intellectuelle |
| ***Projets du Plan d’action pour le développement approuvés en 2023 (7)*** | |
| 1. | Élaboration de stratégies et d’outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d’auteur sur le marché numérique africain |
| 2. | Exploration de textes et de données à l’appui de la recherche et de l’innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique |
| 3. | Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d’innover pour un avenir meilleur |
| 4. | Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – phase II |
| 5. | Collaboration en matière de propriété intellectuelle et d’innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche |
| 6. | Propriété intellectuelle et libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l’autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux |
| 7. | Droit d’auteur et diffusion de contenu dans l’environnement numérique – phase II |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le rapport “WIPO Pulse” est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo‑pub‑rn2023‑36‑en‑wipo‑pulse.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo-pub-rn2023-36-en-wipo-pulse.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
2. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2022‑2026 est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Division pour l’Afrique, Division pour les pays les moins avancés, Division pour les pays arabes, Division pour l’Asie et le Pacifique, Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, Division pour les pays en transition et les pays développés. [↑](#footnote-ref-4)
4. L’OMPI dispose de bureaux extérieurs en Algérie, au Brésil, en Chine, dans la Fédération de Russie, au Japon, au Nigéria et à Singapour. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir la page Web “Plan d’action pour le développement – La propriété intellectuelle en action” : <https://www.wipo.int/pressroom/fr/stories/index.html>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Dix pays ont bénéficié de cet atelier : Eswatini, Éthiopie, Gambie, Liberia, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda et République‑Unie de Tanzanie. [↑](#footnote-ref-7)
7. Le projet a été mis en œuvre en Algérie, au Koweït et au Maroc. Il s’est terminé en 2023. [↑](#footnote-ref-8)
8. Voir plus de détails sur le concours et les lauréats à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/youth‑engagement/fr/news/2023/news\_0008.html](https://www.wipo.int/youth-engagement/fr/news/2023/news_0008.html). [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir plus d’informations sur la conférence à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/technology‑transfer/fr/news/2023/news\_0003.html](https://www.wipo.int/technology-transfer/fr/news/2023/news_0003.html). [↑](#footnote-ref-10)
10. Voir plus d’informations sur le soutien et les mesures d’appui de l’OMPI en rapport avec la COVID‑19 à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/fr/web/covid‑19/index](https://www.wipo.int/fr/web/covid-19/index). [↑](#footnote-ref-11)
11. Des projets ont été mis en place dans tous les domaines de la propriété intellectuelle, en coordination avec l’Académie de l’OMPI, à la demande des États membres. [↑](#footnote-ref-12)
12. Albanie, Cabo Verde, Cuba, Égypte, Arabie saoudite, Oman, Lituanie, République de Moldova, Mongolie, Tadjikistan, Antigua‑et‑Barbuda, Trinité‑et‑Tobago. [↑](#footnote-ref-13)
13. À cet égard, pour faciliter les discussions, une [liste de sujets](https://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/docs/roster-of-topics-on-ip-and-development.pdf) avec les propositions des États membres a été établie et est mise à jour périodiquement. Les États membres sont invités à soumettre à tout moment leurs propositions de sujets liés à la propriété intellectuelle et au développement. [↑](#footnote-ref-14)
14. La présentation du Secrétariat est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=607593>. [↑](#footnote-ref-15)
15. Suite à une demande du comité exprimée lors de sa vingt‑sixième session. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir le document CDIP/30/12, accessible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602624>. [↑](#footnote-ref-17)
17. Voir le document CDIP/30/13, accessible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602625><http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=602625>. [↑](#footnote-ref-18)
18. La présentation du Secrétariat est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=625143](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=625143). [↑](#footnote-ref-19)
19. La base de données a été créée en juin 2013, comme convenu par le comité lors de sa sixième session : [https://www.wipo.int/ip‑development/fr/agenda/flexibilities/database.html](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/database.html). [↑](#footnote-ref-20)
20. Le document CDIP/20/5 est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=387181](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=387181). [↑](#footnote-ref-21)
21. Les mises à jour notifiées par les États membres peuvent concerner : i) une modification de l’un ou de plusieurs articles figurant déjà dans la base de données; et/ou ii) un article inexistant dans la base de données, qui vient d’être adopté dans leur législation nationale et qui concerne des éléments de flexibilité contenus dans la base de données. [↑](#footnote-ref-22)
22. Pour plus de détails, voir : [https://www.wipo.int/women‑and‑ip/fr/news/2023/news\_0002.html](https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/news/2023/news_0002.html). [↑](#footnote-ref-23)
23. Ce chiffre indique le nombre de participants qui ont rejoint la session via la plateforme. Il convient d’y ajouter un grand nombre de personnes ayant suivi les sessions sur Internet. [↑](#footnote-ref-24)
24. Voir 10 vidéos de brillantes réussites en Ouganda sur le site Web de GSWIM : [www.gswim.org/gswimwomensuccessstories](http://www.gswim.org/gswimwomensuccessstories). [↑](#footnote-ref-25)
25. Voir plus de détails sur la conférence à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76488>. [↑](#footnote-ref-26)
26. Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Namibie, Ouganda, République‑Unie de Tanzanie, Sao Tomé‑et‑Principe, Seychelles et Zimbabwe. [↑](#footnote-ref-27)
27. Voir plus d’informations à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=71368](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=71368). [↑](#footnote-ref-28)
28. L’OMPI a travaillé avec : i) l’Agence nationale pour l’innovation (NIA) et l’Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka (NIPO) à Sri Lanka; ii) le Centre pour les applications scientifiques et technologiques et les jeunes entreprises (COSTAS) du Ministère des sciences et des technologies (MOST) au Viet Nam; et iii) “WeMean Business’ en Indonésie. [↑](#footnote-ref-29)
29. L’une pour l’Amérique latine, l’autre pour les Caraïbes. [↑](#footnote-ref-30)
30. Voir le document CDIP/31/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=619966](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=619966). [↑](#footnote-ref-31)
31. Telle que demandée par le CDIP lors de sa vingt‑neuvième session. Voir le document CDIP/31/2, disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=620905](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=620905). [↑](#footnote-ref-32)
32. Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Colombie, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Géorgie, Pérou, République dominicaine, République islamique d’Iran, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Türkiye et Ukraine. Deux établissements ont été créés dans chacun des pays suivants : Colombie, République dominicaine et Türkiye, respectivement l’un à l’Office de la propriété intellectuelle, l’autre au Bureau du droit d’auteur. [↑](#footnote-ref-33)
33. Onze de ces projets ont été mis en œuvre dans le cadre de l’ensemble des mesures prises face à la COVID‑19. [↑](#footnote-ref-34)
34. Algérie, Arménie, Chili, Équateur, Indonésie, Pakistan, République arabe de Syrie, Viet Nam. [↑](#footnote-ref-35)
35. Les membres du réseau des établissements de formation comprennent les 19 établissements créés ainsi que neuf des projets en cours. Parmi les 54 pays, 10 sont des États membres de l’ASEAN et 22 de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). [↑](#footnote-ref-36)
36. IP‑TAD fournit des informations sur les activités d’assistance technique entreprises par l’OMPI lorsque les pays bénéficiaires sont un pays en développement ou un PMA ou un pays en transition. [↑](#footnote-ref-37)
37. Ces consultants ne travaillent pas au siège ou dans les bureaux extérieurs de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-38)
38. Voir le document CDIP/28/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=570471](file:///\\acolad.lan\tempo\TEMPO-PM\Projects\W\WORLINTEPROP\PM-MSG2302010_DGs_Report\_Studio_DS01-ENG\fr-FR\www.wipo.int\meetings\fr\doc_details.jsp%3fdoc_id=570471). [↑](#footnote-ref-39)
39. Voir [www.wipo.int/cooperation/fr/south\_south/](http://www.wipo.int/cooperation/fr/south_south/). [↑](#footnote-ref-40)
40. La première Table ronde avait eu lieu le 14 octobre 2022. Voir plus d’informations sur la deuxième Table ronde à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=76929](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76929). [↑](#footnote-ref-41)
41. Le catalogue des projets et des résultats du Plan d’action pour le développement est accessible à l’adresse suivante : [dacatalogue.wipo.int/projects](https://dacatalogue.wipo.int/projects). [↑](#footnote-ref-42)
42. Le guide peut être téléchargé à l’adresse suivante : [https://dacatalogue.wipo.int/projectfiles/DA\_01\_05\_01/Guidebook/FR/Development Agenda Guidebook\_F.pdf](https://dacatalogue.wipo.int/projectfiles/DA_01_05_01/Guidebook/FR/Development%20Agenda%20Guidebook_F.pdf). [↑](#footnote-ref-43)
43. Les entreprises vendent leurs produits sur une plateforme cambodgienne de vente en ligne, accessible dans toute la région de l’ASEAN. [↑](#footnote-ref-44)
44. Les nouveaux actifs de propriété intellectuelle, qui seront adoptés par les bénéficiaires, pourront faire l’objet de demandes d’enregistrement de marques en 2024, avec l’assistance de l’office national de la propriété intellectuelle. [↑](#footnote-ref-45)
45. L’OMPI a travaillé avec les organisateurs et les défenseurs des marques : Ocean Wide (NOW) Trust, Blue Nature Alliance, Conservation International et McKinsey Consulting. Le projet est financé par le fonds fiduciaire de la République de Corée. [↑](#footnote-ref-46)
46. Les bénéficiaires sont notamment des petites entreprises situées dans des zones rurales, autour de sources d’eau naturelles et artificielles pour élever les crevettes. Des milliers d’employés ont également bénéficié de l’aide apportée aux entreprises. Parfois, l’entreprise d’élevage de crevettes tigrées est le principal employeur de la région. [↑](#footnote-ref-47)
47. Le principal partenaire pour ce projet est la Korean Invention Promotions Associations, financé par le fonds fiduciaire de la République de Corée. [↑](#footnote-ref-48)
48. “Paro Gangtey Spring Water” basée à Paro au Bhoutan, et “Aqua Bhutan” basée à Bumthang au Bhoutan, ont enregistré les marques utilisées sur les sites de vente en ligne. Ce projet est financé en partie par le fonds fiduciaire de la République de Corée. [↑](#footnote-ref-49)
49. Deux en Afrique, trois dans la région arabe, cinq dans la région Asie et Pacifique, six dans la région Amérique latine et Caraïbes et trois dans des pays en transition. [↑](#footnote-ref-50)
50. Voir plus de détails sur cette réunion à l’adresse suivante [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=76968](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76968). [↑](#footnote-ref-51)
51. La base de données PATENTSCOPE est accessible à l’adresse suivante : <https://patentscope.wipo.int/search/fr/search.jsf>. [↑](#footnote-ref-52)
52. Le nombre maximal de demandes était de 9075, tandis que le nombre minimal était de 3176. [↑](#footnote-ref-53)
53. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/patentscope/fr/news/pctdb/2023/news\_0007.html](http://www.wipo.int/patentscope/fr/news/pctdb/2023/news_0007.html). [↑](#footnote-ref-54)
54. Quatorze en Afrique, 16 dans la région arabe, 11 dans la région Asie et Pacifique, neuf en Amérique latine et aux Caraïbes, 17 dans des pays en transition. [↑](#footnote-ref-55)
55. Les activités d’assistance technique comprennent : i) les projets spécifiques visant à répondre aux besoins de groupes d’utilisateurs sous‑représentés (p. ex. : jeunes, femmes); ii) les ateliers organisés en présentiel sur le système PCT et/ou ePCT; iii) les (séries de) webinaires et formations PCT et ePCT. Voir le document PCT/WG/17/19, disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=627444](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=627444). [↑](#footnote-ref-56)
56. Ce Plan d’action est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/export/sites/www/women‑and‑ip/en/docs/rn2023‑1\_ipgap.pdf](https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/rn2023-1_ipgap.pdf). [↑](#footnote-ref-57)
57. Voir le document SCP/35/10, disponible à l’adresse suivante : **Error! Hyperlink reference not valid.**. [↑](#footnote-ref-58)
58. Voir le document PCT/A/55/2, disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/pct\_a\_55/pct\_a\_55\_2.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/pct_a_55/pct_a_55_2.pdf). [↑](#footnote-ref-59)
59. Voir le document PCT/A/55/3, disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/pct\_a\_55/pct\_a\_55\_3.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/pct_a_55/pct_a_55_3.pdf). [↑](#footnote-ref-60)
60. Trois d’Afrique, deux de la région arabe, un de la région Asie et Pacifique et deux pays en transition. [↑](#footnote-ref-61)
61. Certaines activités sont liées à deux ou trois modes de propriété intellectuelle. [↑](#footnote-ref-62)
62. Les projets sont mis en œuvre en coopération avec le Secteur du développement régional et national de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-63)
63. Albanie, Bulgarie, Bosnie‑Herzégovine, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Türkiye et Ukraine. La formation est prévue pour 2024. [↑](#footnote-ref-64)
64. Le projet est financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. Il a démarré en Côté d’Ivoire et au Ghana et devrait s’étendre à d’autres pays d’Afrique de l’Ouest. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/about‑wipo/fr/offices/nigeria/news/2024/news\_0001.html](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/nigeria/news/2024/news_0001.html). [↑](#footnote-ref-65)
65. Le projet est financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. L’accompagnement des PME sélectionnées débutera en 2024. [↑](#footnote-ref-66)
66. Le projet est financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. [↑](#footnote-ref-67)
67. Les projets sont souvent mis en œuvre sur le terrain avec l’aide d’États membres de l’OMPI, en particulier avec le soutien financier du Fonds fiduciaire de la Chine et en collaboration avec des partenaires extérieurs tels que l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). [↑](#footnote-ref-68)
68. Voir un court article sur le madd de Casamance à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ipadvantage/fr/details.jsp?id=11582](http://www.wipo.int/ipadvantage/fr/details.jsp?id=11582). [↑](#footnote-ref-69)
69. Un de la région Amérique latine et Caraïbes et six d’Afrique. [↑](#footnote-ref-70)
70. La décision a été prise lors de la cinquante‑cinquième session (30e session extraordinaire) de l’Assemblée générale de l’OMPI. Voir le paragraphe 309 du document WO/GA/55/12. [↑](#footnote-ref-71)
71. La page Web du projet figure à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/collective‑marks/fr/index.html](https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html). [↑](#footnote-ref-72)
72. Pour en savoir plus sur la plateforme CLIP de l’OMPI : [www.wipo.int/wipoforcreators/fr/news/2023/news\_0006.html](http://www.wipo.int/wipoforcreators/fr/news/2023/news_0006.html). [↑](#footnote-ref-73)
73. En collaboration avec les écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l’innovation de l’OMPI, ainsi qu’avec le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. [↑](#footnote-ref-74)
74. Pour plus d’informations : [https://www.wipo.int/global‑awards/fr/](https://www.wipo.int/global-awards/fr/). [↑](#footnote-ref-75)
75. Dont BrailleNet (France) et SeeingEarr (Royaume‑Uni), qui ont cessé leur activité depuis. [↑](#footnote-ref-76)
76. Pour plus d’informations : [https://www.accessiblebooksconsortium.org/fr/web/abc/w/news/2023/applications‑now‑open‑for‑abc‑training‑and‑technical‑assistance‑projects](https://www.accessiblebooksconsortium.org/fr/web/abc/w/news/2023/applications-now-open-for-abc-training-and-technical-assistance-projects). [↑](#footnote-ref-77)
77. Les cours en ligne de l’ABC ont été développés par le consortium DAISY et utilisés dans les projets de formation et d’assistance technique de l’ABC. La migration de trois cours, de la plateforme de formation du consortium DAISY vers le centre de formation en ligne de l’Académie de l’OMPI, a été achevée en 2023. [↑](#footnote-ref-78)
78. Ce cours est gratuit et ouvert à tous. Pour plus d’informations notamment sur l’inscription : [welc.wipo.int/atp/abc?lang=FR](https://welc.wipo.int/atp/abc?lang=FR). [↑](#footnote-ref-79)
79. Voir le résumé présenté par le président : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=603491](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=603491). [↑](#footnote-ref-80)
80. Voir le document SCCR/43/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=5](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=5)97061. [↑](#footnote-ref-81)
81. Voir le document SCCR/43/4, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=597091](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=597091). [↑](#footnote-ref-82)
82. Voir le document SCCR/43/8, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=603511](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=603511). [↑](#footnote-ref-83)
83. Voir le document SCCR/43/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=602785](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602785). [↑](#footnote-ref-84)
84. Voir le document SCCR/43/INF/2, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=602473](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602473). [↑](#footnote-ref-85)
85. Voir le résumé présenté par le président, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=622911](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622911). [↑](#footnote-ref-86)
86. Voir le document SCCR/44/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=619971](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=619971). [↑](#footnote-ref-87)
87. Voir le document SCCR/44/4, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=621815](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=621815). [↑](#footnote-ref-88)
88. Voir le document SCCR/44/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=622473](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622473). [↑](#footnote-ref-89)
89. Voir le document SCCR/44/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=622548](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622548). [↑](#footnote-ref-90)
90. Voir le document SCCR/43/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=602785](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602785). [↑](#footnote-ref-91)
91. Voir le document SCCR/44/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=622591](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622591). [↑](#footnote-ref-92)
92. Voir le document SCCR/44/8, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=622771](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=622771). [↑](#footnote-ref-93)
93. Voir le document CDIP/13/11, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=272841](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=272841). [↑](#footnote-ref-94)
94. Ce projet porte sur le marché audiovisuel en Amérique latine. Les pays bénéficiaires sont le Brésil, le Costa Rica, l’Argentine, l’Équateur, le Pérou et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-95)
95. Voir le document CDIP/31/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=620344](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=620344). [↑](#footnote-ref-96)
96. Voir le document CDIP/31/7, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=621224](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=621224). [↑](#footnote-ref-97)
97. Voir le paragraphe 4.2.ii du résumé présenté par la présidente, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=625139](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=625139). [↑](#footnote-ref-98)
98. Les pays bénéficiaires sont le Chili, l’Indonésie, les Émirats arabes unis et l’Uruguay. Toute la documentation à ce sujet est accessible sur la page Web du projet : [www.wipo.int/cooperation/fr/technical\_assistance/developing‑countries.html](http://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html). [↑](#footnote-ref-99)
99. Ce projet a été financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. [↑](#footnote-ref-100)
100. Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, finnois, français, italien, japonais, portugais et russe. [↑](#footnote-ref-101)
101. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/global\_ip/fr/activities/ip\_office\_business\_solutions/](https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/). [↑](#footnote-ref-102)
102. WIPO Pulse : l’enquête mondiale 2023 sur la perception de la propriété intellectuelle est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4681](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4681). [↑](#footnote-ref-103)
103. La version mise à jour est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4590](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4590). [↑](#footnote-ref-104)
104. La plateforme est accessible à l’adresse suivante : [www.who‑wipo‑wto‑trilateral.org/](http://www.who-wipo-wto-trilateral.org/). [↑](#footnote-ref-105)
105. Dont huit représentaient des groupes d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine précédemment sous‑représentés. [↑](#footnote-ref-106)
106. Mis en œuvre en collaboration avec le Secteur du développement régional et national. Pour plus d’informations sur ce concours : [www.wipo.int/youth‑engagement/fr/news/2023/news\_0001.html](http://www.wipo.int/youth-engagement/fr/news/2023/news_0001.html). [↑](#footnote-ref-107)
107. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/youth‑engagement/fr/news/2023/news\_0007.html](http://www.wipo.int/youth-engagement/fr/news/2023/news_0007.html). [↑](#footnote-ref-108)
108. Pour plus d’informations : [eyitnews.com/technology‑and‑innovation/innovating‑for‑equitable‑and‑sustainable‑healthcare‑the‑9th‑camtech‑uganda‑annual‑medtech‑hack‑a‑thon/](https://eyitnews.com/technology-and-innovation/innovating-for-equitable-and-sustainable-healthcare-the-9th-camtech-uganda-annual-medtech-hack-a-thon/). [↑](#footnote-ref-109)
109. Pour plus d’informations : [www.linkedin.com/posts/wipo\_wipo‑wipolife‑diffability‑activity‑7144265382604767232‑huZ\_?utm\_source=share&utm\_medium=member\_desktop](http://www.linkedin.com/posts/wipo_wipo-wipolife-diffability-activity-7144265382604767232-huZ_?utm_source=share&utm_medium=member_desktop). [↑](#footnote-ref-110)
110. Pour plus d’informations : [www3.wipo.int/wipogreen/en/partners/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/partners/). [↑](#footnote-ref-111)
111. Depuis son lancement en 2013, la plateforme a facilité plus de 1000 mises en relation entre les membres de ce réseau. [↑](#footnote-ref-112)
112. Le Livre des technologies vertes a été créé en coopération avec le Centre‑Réseau des technologies climatiques (CTCN) et l’Académie égyptienne de recherche scientifique et de technologie (ASTR). Il est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/web/green‑technology‑book](http://www.wipo.int/web/green-technology-book). [↑](#footnote-ref-113)
113. La base de données est accessible à l’adresse suivante : [https://wipogreen.wipo.int/wipogreen‑database/collection‑collections/146441](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/collection-collections/146441). [↑](#footnote-ref-114)
114. Les projets d’accélération WIPO GREEN sont accessibles à l’adresse suivante : [www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/). [↑](#footnote-ref-115)
115. Les offices nationaux de la propriété intellectuelle et d’autres entités gouvernementales en Argentine, au Brésil, au Chili et au Pérou sont partenaires du projet. [↑](#footnote-ref-116)
116. Ces besoins liés au changement climatique incluent les défis à relever concernant l’énergie, l’eau, la pollution et les déchets et se trouvent dans la collection sur les villes chinoises de la plateforme WIPO Green. [↑](#footnote-ref-117)
117. L’initiative a été lancée en 2022 et financée par l’Office des brevets du Japon. Pour en savoir plus : [www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo‑green/](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo-green/). [↑](#footnote-ref-118)
118. <https://c.connectedviews.com/01/Search/WIPOwebinars?search=ipogreen>. [↑](#footnote-ref-119)
119. Cet atelier de gestion sur la propriété intellectuelle a été organisé en collaboration avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-120)
120. Une en Afrique, deux dans la région arabe, trois dans la région Asie et Pacifique, deux en Amérique latine et aux Caraïbes et trois dans des pays à économie en transition. [↑](#footnote-ref-121)
121. Voir plus d’informations sur les activités de formation et de sensibilisation à l’adresse suivante : [www.wipo.int/respect‑for‑ip/fr/activities/current.html](http://www.wipo.int/respect-for-ip/fr/activities/current.html). [↑](#footnote-ref-122)
122. Ce jeu en ligne est disponible en anglais, portugais et espagnol à l’adresse suivante : [respectforip.org/game/](https://respectforip.org/game/) D’autres versions linguistiques sont en cours d’élaboration. [↑](#footnote-ref-123)
123. Cet instrument est accessible à l’adresse suivante : [tind.wipo.int/record/46999?ln=fr](https://tind.wipo.int/record/46999?ln=en). [↑](#footnote-ref-124)
124. La vidéo est accessible à l’adresse suivante : [multimedia.wipo.int/wipo/en/enforcement/raising‑awareness‑dominican‑republic 720p.mp4](https://multimedia.wipo.int/wipo/en/enforcement/raising-awareness-dominican-republic-720p.mp4). [↑](#footnote-ref-125)
125. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/tk/fr/news/tk/2023/news\_0014.html](https://www.wipo.int/tk/fr/news/tk/2023/news_0014.html). [↑](#footnote-ref-126)
126. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/tk/fr/women\_entrepreneurs/](http://www.wipo.int/tk/fr/women_entrepreneurs/). [↑](#footnote-ref-127)
127. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=76108](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=76108). [↑](#footnote-ref-128)
128. <https://www.wipo.int/tk/fr/news/tk/2023/news_0015.html>. [↑](#footnote-ref-129)
129. Lors de la quarante‑troisième session de l’IGC, il a été demandé au Secrétariat d’organiser trois activités virtuelles. [↑](#footnote-ref-130)
130. En juillet 2022, les États membres de l’OMPI avaient décidé d’organiser, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique visant à conclure un *Instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques*. [↑](#footnote-ref-131)
131. La page Web de l’OMPI consacrée à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence se trouve à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip‑competition/fr/](http://www.wipo.int/ip-competition/fr/). [↑](#footnote-ref-132)
132. Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et République dominicaine. [↑](#footnote-ref-133)
133. Cours de 10 heures, conçu par l’Académie de l’OMPI, et ateliers sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique, conçus par des experts locaux. [↑](#footnote-ref-134)
134. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/ipdiagnostics/fr](http://www.wipo.int/ipdiagnostics/fr). [↑](#footnote-ref-135)
135. Les guides intitulés *Inventer l’avenir, La beauté est dans la forme, Créer une marque, De l’idée à l’entreprise* ont été adaptés pour les États membres de l’OAPI, l’Algérie, l’Arabie saoudite, la Thaïlande, le Viet Nam, l’Indonésie et le Maroc, tandis que le guide intitulé *De l’idée à l’entreprise* a été adapté pour la Serbie et la Bulgarie. [↑](#footnote-ref-136)
136. Afrique du Sud, Chili, Colombie, Équateur, Kenya, Maroc, Pérou, Philippines et Singapour. [↑](#footnote-ref-137)
137. Ateliers régionaux en Amérique latine et en Afrique; ateliers nationaux au Chili et au Mexique [↑](#footnote-ref-138)
138. Le réseau en ligne des entrepreneurs est une initiative menée conjointement avec le Secteur du développement régional et national de l’OMPI. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/sme/fr/videogames.html](http://www.wipo.int/sme/fr/videogames.html). [↑](#footnote-ref-139)
139. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/sme/en/events/ip‑finance‑dialogue.html](http://www.wipo.int/sme/en/events/ip-finance-dialogue.html). [↑](#footnote-ref-140)
140. Ce rapport est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4700&plang=FR](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4700&plang=FR). [↑](#footnote-ref-141)
141. Le répertoire est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/tisc/fr/search/](http://www.wipo.int/tisc/fr/search/). [↑](#footnote-ref-142)
142. ARIPO, ASEAN, pays arabes, réunion de certains pays asiatiques en Chine, et pour un réseau régional potentiellement nouveau d’États membres de l’OAPI. [↑](#footnote-ref-143)
143. Cette étude est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4653](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4653). [↑](#footnote-ref-144)
144. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/about‑ip/fr/ip\_innovation\_economics/gender\_innovation\_gap/gender\_dictionary.html](http://www.wipo.int/about-ip/fr/ip_innovation_economics/gender_innovation_gap/gender_dictionary.html). [↑](#footnote-ref-145)
145. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/econ\_stat/fr/economics/news/2023/news\_0012.html](http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/news/2023/news_0012.html). [↑](#footnote-ref-146)
146. De plus amples informations sur ce forum sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/2022/judgesforum2022.html](http://www.wipo.int/meetings/fr/2022/judgesforum2022.html). [↑](#footnote-ref-147)
147. Albanie, Kazakhstan, Philippines et République‑Unie de Tanzanie. [↑](#footnote-ref-148)
148. Ce guide est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/about‑patent‑judicial‑guide/fr/](http://www.wipo.int/about-patent-judicial-guide/fr/). [↑](#footnote-ref-149)
149. Cette série comprend des volumes consacrés aux Philippines et au Viet Nam et elle est disponible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=240](http://www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=240). [↑](#footnote-ref-150)
150. Ce recueil comprend les jugements rendus par les tribunaux des membres de l’OAPI, fournissant un accès sans précédent à la jurisprudence de la région en matière de propriété intellectuelle. Il est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4635](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4635). [↑](#footnote-ref-151)
151. Le site Web de WIPO Lex est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/wipolex](http://www.wipo.int/wipolex). [↑](#footnote-ref-152)
152. Inde, Mongolie, Nigéria, Singapour et Ukraine. [↑](#footnote-ref-153)
153. Pour plus d’informations : [www.wipo.int/amc/fr/center/wipoadryoung/index.html](http://www.wipo.int/amc/fr/center/wipoadryoung/index.html). [↑](#footnote-ref-154)
154. Comprenant les réseaux des États membres de l’ARIPO, de l’ASEAN, de l’OAPI, de pays de la région arabe et de pays d’Asie (tous ayant des réseaux CATI nationaux). [↑](#footnote-ref-155)
155. La plateforme eTISC est disponible à l’adresse suivante : [etisc.wipo.int/](https://etisc.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-156)
156. Le portail des rapports sur les bases de données est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int/wipo‑inspire](https://inspire.wipo.int/wipo-inspire). [↑](#footnote-ref-157)
157. Le site Web de WIPO INSPIRE est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int](https://inspire.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-158)
158. La page Web dédiée aux CATI est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/tisc/fr/](http://www.wipo.int/tisc/fr/). [↑](#footnote-ref-159)
159. Lancée en 2022 pour faciliter la surveillance des données et performances des CATI. Pour plus d’informations : [tppm.wipo.int](https://tppm.wipo.int/). [↑](#footnote-ref-160)
160. Les cartographies de brevets de l’OMPI sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/patentscope/fr/programs/patent\_landscapes/](http://www.wipo.int/patentscope/fr/programs/patent_landscapes/). [↑](#footnote-ref-161)
161. La cartographie des brevets sur les vaccins et les produits thérapeutiques contre la COVID‑19 fait suite à une cartographie contenant des informations préliminaires, publiée en 2022. En 2023, ces deux cartographies ont été téléchargées plus de 19 000 fois au total, contre plus de 6000 fois pour la cartographie sur l’ilménite et plus de 3000 fois pour la cartographie sur le graphite. [↑](#footnote-ref-162)
162. Il offre aux apprenants la possibilité de suivre leurs progrès et de certifier qu’ils ont terminé le didacticiel électronique. [↑](#footnote-ref-163)
163. Le portail est accessible à l’adresse suivante : [inspire.wipo.int/patent‑register‑portal](https://inspire.wipo.int/patent-register-portal). [↑](#footnote-ref-164)
164. Le guide peut être consulté à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501). [↑](#footnote-ref-165)
165. Le guide peut être consulté à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502). [↑](#footnote-ref-166)
166. Le manuel et la boîte à outils ont été développés en 2022 et sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4586](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4586). [↑](#footnote-ref-167)
167. La méthodologie est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ipstrategies/en](http://www.wipo.int/ipstrategies/en)/. [↑](#footnote-ref-168)
168. La publication est accessible à l’adresse suivante : [www.cambridge.org/core/books/informal‑economy‑in‑developing‑nations/C7494C6FD7EE4DC86BBADB4A7B87BCE3](http://www.cambridge.org/core/books/informal-economy-in-developing-nations/C7494C6FD7EE4DC86BBADB4A7B87BCE3). [↑](#footnote-ref-169)
169. Ce projet a été mis en œuvre par l’Académie de l’OMPI dans quatre pays pilotes entre 2016 et 2018. Il a été intégré dans un programme de formation continue à l’intention du corps judiciaire, coordonné par l’Institut judiciaire de l’OMPI, après l’achèvement du projet en décembre 2018. [↑](#footnote-ref-170)
170. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [welc.wipo.int/jtip/?lang=fr](https://welc.wipo.int/jtip/?lang=fr). [↑](#footnote-ref-171)
171. La page Web de ce projet se trouve à l’adresse suivante : [www.wipo.int/women‑inventors/fr/index.html](http://www.wipo.int/women-inventors/fr/index.html). [↑](#footnote-ref-172)
172. Voir le document CDIP/30/6, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=600731](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=600731). [↑](#footnote-ref-173)
173. Voir le document CDIP/30/11, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=601651](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=601651). [↑](#footnote-ref-174)
174. Ce guide se trouve à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501). [↑](#footnote-ref-175)
175. Ce guide se trouve à l’adresse suivante : [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502). [↑](#footnote-ref-176)
176. Cette boîte à outils est accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/tisc/fr/inventions‑public‑domain.html](http://www.wipo.int/tisc/fr/inventions-public-domain.html). [↑](#footnote-ref-177)
177. Voir le document CDIP/32/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=627738](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=627738). [↑](#footnote-ref-178)
178. Voir le document CDIP/29/9, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=582427](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=582427). [↑](#footnote-ref-179)
179. Voir le document CDIP/30/3, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=600012](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=600012). [↑](#footnote-ref-180)
180. Voir le document CDIP/30/8 REV., accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=607672](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=607672). [↑](#footnote-ref-181)
181. Voir le document CDIP/31/INF/5, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=621667](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=621667). [↑](#footnote-ref-182)
182. Jusqu’en 2022, la déclaration de situation financière et la déclaration d’intérêts étaient effectuées par un prestataire extérieur. Mais en 2023, le Bureau de la déontologie a réintégré ce processus en interne pour limiter les coûts et pour qu’il soit mieux adapté aux besoins de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-183)
183. Le Réseau de déontologie des organisations multilatérales est un vaste forum de fonctions d’éthique des entités du système des Nations Unies, des organisations internationales affiliées et des institutions financières internationales et vise à promouvoir la collaboration à l’échelle du système sur les questions de déontologie. [↑](#footnote-ref-184)
184. Lors de sa vingt‑neuvième session, le CDIP a demandé au Secrétariat de démarrer la mise en œuvre des stratégies de l’étude indépendante qui ont été adoptées, comprenant la réalisation chaque année d’une évaluation d’impact d’un projet achevé du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-185)
185. L’évaluation d’impact indépendante externe a été gérée par la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement, en collaboration avec la Section d’évaluation de la Division de la supervision interne.

     Voir le document CDIP/31/8, accessible à l’adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=620128](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=620128). [↑](#footnote-ref-186)
186. Cette politique a été lancée officiellement début janvier 2024. [↑](#footnote-ref-187)
187. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/jobs/fr/young‑experts‑program.html](http://www.wipo.int/jobs/fr/young-experts-program.html). [↑](#footnote-ref-188)
188. Les recommandations du Plan d’action pour le développement marquées d’un \*astérisque sont les recommandations identifiées par l’Assemblée générale de 2007 pour une mise en œuvre immédiate. [↑](#footnote-ref-189)
189. Les résultats escomptés se trouvent dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l’OMPI pour l’exercice biennal 2022‑2026, disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=541373>. [↑](#footnote-ref-190)